



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

**CODEX**  
**ALIMENTARIUS**  
NORMES ALIMENTAIRES INTERNATIONALES

# UTILISATION ET EFFETS DES TEXTES DU CODEX

## RAPPORT DE L'ENQUÊTE DU CODEX 2022



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS

OCTOBRE 2023



**CODEX  
ALIMENTARIUS**  
NORMES ALIMENTAIRES INTERNATIONALES

# **UTILISATION ET EFFETS DES TEXTES DU CODEX**

## RAPPORT DE L'ENQUÊTE DU CODEX 2022

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

ROME, 2024

Citer comme suit:

FAO et OMS. 2024. *Utilisation et effets des textes du Codex: Rapport de l'enquête du Codex 2022*. Rome.  
<https://doi.org/10.4060/cc8056fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO ou l'OMS approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO ou de l'OMS.

ISBN 978-92-5-138549-4 [FAO]

© FAO et OMS, 2024



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette oeuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'oeuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO ou l'OMS cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO ou de l'OMS n'est pas autorisée. Si l'oeuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Cette traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). La FAO et OMS ne sont pas responsables du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale anglaise est celle qui fait foi.

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette oeuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir la cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'oeuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos .....	X
Remerciements .....	XI
Sigles et abréviations .....	XII
Synthèse .....	XIII
Contexte .....	XIII
Plan d'enquête et participation .....	XIII
Analyse et conclusions .....	XIV
Recommandations .....	XV
<b>CHAPITRE 1 - INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte .....	1
1.2 Objectif et champ d'application de l'enquête pilote .....	3
1.3 Approche et méthodologie .....	4
1.3.1 Plan d'enquête .....	4
1.3.2 Caractéristiques démographiques et participation .....	5
1.3.3 Textes du Codex sélectionnés .....	6
1.3.4 Limites de l'analyse .....	6
1.4 Comment lire ce rapport .....	7
<b>CHAPITRE 2 - ANALYSE DE L'ENQUÊTE .....</b>	<b>11</b>
2.1 Portée .....	11
2.1.1 Diffusion des textes du Codex auprès des acteurs par les différents pays .....	11
2.1.2 Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques des textes du Codex .....	13
2.2 Pertinence .....	15
2.2.1 Adéquation des textes du Codex vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	15
2.2.2 Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex .....	17
2.2.3 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex .....	19
2.2.4 Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex .....	21
2.3 Utilisation et effets .....	23
2.3.1 Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires .....	23
2.3.2 Utilisation des textes du Codex pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments .....	25



2.3.3	Utilisation des textes du Codex pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et pour multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes.....	27
2.3.4	Utilisation des textes du Codex à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés .....	29
2.3.5	Utilisation des textes du Codex pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	31
2.4	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex.....	34
2.4.1	Perspective mondiale .....	34
2.4.2	Perspective régionale.....	35
2.4.3	Perspective ventilée par revenu.....	41
<b>CHAPITRE 3 - CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>		<b>45</b>
3.1	Conclusions .....	45
3.1.1	Utilisation et effets des textes du Codex.....	46
3.1.2	Textes du Codex sélectionnés .....	47
3.1.3	Différences entre PRE et PRFI.....	48
3.2	Recommandations .....	49
<b>ANNEXE A - ENQUÊTE 2022 – UTILISATION ET EFFETS DES TEXTES DU CODEX .....</b>		<b>53</b>
Références bibliographiques.....		66



## TABLEAUX

1	Taux de participation à l'enquête .....	XIV
2	Taux de participation par texte du Codex.....	XIV
3	Plan d'enquête .....	4
4	Taux de participation à l'enquête .....	5
5	Taux de participation par texte du Codex.....	6
6	Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex en règle générale.....	46
7	Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex visés par l'enquête .....	47



## FIGURES

1	Modèle logique – Utilisation et effets des textes du Codex .....	2
2	Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex .....	8
3	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) .....	8
4	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) .....	8
5	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) .....	8
6	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) .....	8
7	Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex .....	12
8	Diffusion des textes du Codex auprès des acteurs .....	13
9	Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques .....	14
10	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) .....	14
11	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) .....	14
12	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) .....	14
13	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) .....	14
14	Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques des textes du Codex .....	15
15	Adéquation des textes du Codex vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	16
16	Adéquation de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	16
17	Adéquation des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	16
18	Adéquation de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	16
19	Adéquation des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	16
20	Adéquation des textes du Codex vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments .....	17
21	Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex .....	18
22	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) .....	18





23	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969).....	18
24	Acquisition de connaissances grâce à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) .....	18
25	Acquisition de connaissances grâce aux <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) .....	18
26	Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex.....	19
27	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex .....	20
28	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) .....	20
29	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969).....	20
30	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) .....	20
31	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) .....	20
32	Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex.....	21
33	Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex .....	22
34	Niveau de satisfaction à l'égard de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193 1995).....	22
35	Niveau de satisfaction à l'égard des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969).....	22
36	Niveau de satisfaction à l'égard de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) .....	22
37	Niveau de satisfaction à l'égard des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) .....	22
38	Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex .....	23
39	Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	24
40	Utilisation de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	24
41	Utilisation des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	24
42	Utilisation de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	24
43	Utilisation des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	24



44	Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.....	25
45	Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	26
46	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	26
47	Utilisation et effets des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	26
48	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	26
49	Utilisation et effets des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	26
50	Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	27
51	Utilisation et effets des textes du Codex: sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes.....	28
52	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et pour multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes ...	28
53	Utilisation et effets des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et pour multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes.....	28
54	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et pour multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes.....	28
55	Utilisation et effets des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et pour multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes.....	28
56	Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments.....	29
57	Utilisation et effets des textes du Codex: information et actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés.....	30
58	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés.....	30



59	Utilisation et effets des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés .....	30
60	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés .....	30
61	Utilisation et effets des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés .....	30
62	Utilisation et effets des textes du Codex: information et actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés .....	31
63	Utilisation et effets des textes du Codex: améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	32
64	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	32
65	Utilisation et effets des <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	32
66	Utilisation et effets de la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	32
67	Utilisation et effets des <i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	32
68	Utilisation et effets des textes du Codex: améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation) .....	33
69	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - Monde .....	34
70	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCAFRICA .....	35
71	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCASIA .....	36
72	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCEURO .....	37
73	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCLAC .....	38
74	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCNASWP .....	39
75	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - CCNE .....	40
76	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - PRE .....	41
77	Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex - PRFI .....	42



## AVANT-PROPOS

Le suivi permet aux organisations d'évaluer l'efficacité de leurs programmes, d'identifier des axes d'amélioration et d'observer dans quelle mesure elles atteignent leurs buts et leurs objectifs. Suivre l'utilisation et les effets des textes du Codex permet d'obtenir des informations clés sur la façon dont le Codex aide ses membres à protéger la santé des consommateurs et à faciliter des pratiques commerciales équitables. En adhérant aux normes du Codex, les membres peuvent prévenir les maladies d'origine alimentaire, faire valoir la crédibilité de leurs produits sur le marché mondial, et renforcer la confiance des consommateurs.

Le suivi de l'utilisation et des effets des textes du Codex assure une utilisation optimale des ressources attribuées au Codex. Il apporte des résultats concrets qui reflètent l'investissement des membres au sein du Codex. Cet investissement, quant à lui, encourage la responsabilisation et une attribution plus pertinente des ressources, ce qui aide le Codex à relever les défis émergents en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.

Le présent rapport repose sur les résultats de la première enquête pilote réalisée en 2022 et dédiée à l'utilisation ainsi qu'aux effets des textes du Codex. Menée à bien par le Secrétariat du Codex, cette nouvelle activité répond à l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex 2020-2025 visant à «accroître les effets en faisant en sorte que les textes du Codex soient reconnus et utilisés». Il fournit des informations sur la portée, la pertinence, la reconnaissance et l'utilisation des textes du Codex, mais aussi sur leurs effets. Il met en lumière les obstacles à l'adoption des textes du Codex par les membres et propose un ensemble de recommandations pour les surmonter.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif plus vaste sur lequel le Secrétariat du Codex travaille pour améliorer le suivi des travaux du Codex. L'objectif consiste à publier un rapport annuel recensant tous les efforts déployés à ce sujet, y compris ceux des organisations mères du Codex: la FAO et l'OMS.

Au fil de la planification et de l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, le suivi régulier de l'utilisation et des effets des textes du Codex livrera des indications sur des questions que l'ensemble des membres du Codex pourront examiner et inclure.

Steve Wearne, Président de la Commission du Codex Alimentarius

Septembre 2023



## REMERCIEMENTS

Le présent rapport a été élaboré par le Secrétariat de la Commission du Codex Alimentarius. Le Secrétariat du Codex tient à exprimer sa gratitude à l'ensemble des personnes qui ont apporté leur expertise et leur expérience aux différentes étapes de la préparation de ce document, et tout particulièrement Farid El Haffar, responsable technique, et Michael Ennis, spécialiste suivi et évaluation.

D'autres experts ont apporté leur contribution en qualité de relecteurs, à savoir: Tom Heilandt, Sarah Cahill et Hilde Kruse du Secrétariat du Codex, Markus Lipp de la Division des systèmes alimentaires et de la sécurité sanitaire des aliments de la FAO, ainsi que Moez Sanaa du Département de nutrition pour la santé et le développement de l'OMS. Les contributions émanant de représentants de plusieurs États membres, de responsables de la FAO et de l'OMS, ainsi que d'organisations ayant le statut d'observateur, ont également participé à la qualité du présent rapport.

La production de cette publication a été généreusement financée par le Gouvernement de la République de Corée.



## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AFRICA</b>	région Afrique
<b>ASIA</b>	région Asie
<b>CC</b>	Comité de coordination
<b>CCA</b>	Commission du Codex Alimentarius
<b>CCEXEC</b>	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
<b>CIPV</b>	Convention internationale pour la protection des végétaux
<b>EURO</b>	région Europe
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>LAC</b>	région Amérique latine et Caraïbes
<b>NASWP</b>	région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest
<b>NE</b>	région Proche-Orient
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>OMSA</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>ONU</b>	Organisation des Nations Unies
<b>PRE</b>	pays à revenu élevé
<b>PRFI</b>	pays à revenu faible ou intermédiaire
<b>RCC</b>	Comité régional de coordination
<b>S&amp;E</b>	suivi et évaluation
<b>SNCA</b>	systemes nationaux de contrôle des aliments



# SYNTHÈSE

## CONTEXTE

En 2021, le Secrétariat du Codex, en collaboration avec les bureaux de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a commencé à élaborer une méthode de mesure de l'utilisation et des effets des normes du Codex. Un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) visant à fournir des données sur l'utilisation et les effets des textes du Codex a été établi en vue d'apporter des informations susceptibles d'aider les membres et les observateurs à mieux comprendre les effets avérés ou potentiels des textes du Codex.

La 81<sup>es</sup> session du CCEXEC et la 44<sup>e</sup> session de la CCA, ont approuvé l'approche proposée pour l'établissement du mécanisme, et ont notamment recommandé de réaliser une enquête pilote entièrement repensée en 2022. L'enquête du Codex 2022 a examiné la portée, l'utilité et l'utilisation de certains textes du Codex, et elle en a évalué les effets. Elle s'adressait aux membres du Codex et portait sur les textes suivants, adoptés par le Codex:

- > *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)*<sup>1</sup>;
- > *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)*<sup>2</sup>;
- > *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)*<sup>3</sup>;
- > *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*<sup>4</sup>.

Réalisée auprès des membres du Codex, l'enquête comprenait des questions relatives aux textes du Codex de manière générale ainsi que des questions portant sur les textes du Codex sélectionnés pour une analyse plus approfondie et l'identification de tendances au fil du temps. L'enquête interrogeant les membres du Codex sur l'utilisation et les effets des textes du Codex a été élaborée dans l'optique d'être réitérée une fois par an.

## PLAN D'ENQUÊTE ET PARTICIPATION

Le Secrétariat du Codex a lancé l'enquête du Codex le 20 septembre 2022, avec une date limite fixée au 4 novembre 2022. Cette enquête comportait 20 questions courtes sur la portée, l'utilité et l'utilisation des textes du Codex, et les réponses ont été traitées en toute confidentialité. Chaque membre du Codex a renvoyé une enquête par l'intermédiaire du Point de contact du Codex. Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête sont rapportées de manière globale. Les réponses individuelles des membres ne sont à aucun moment communiquées. L'enquête a été mise à disposition par voie électronique dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Comme indiqué dans le [tableau 1](#), 98 membres ont soumis leurs réponses, soit un taux global de participation de 52 pour cent.

<sup>1</sup> REP21/EXEC2



TABLEAU 1 Taux de participation à l'enquête

RÉGION DU CODEX	NOMBRE DE MEMBRES DU CODEX DANS LA RÉGION	NOMBRE DE MEMBRES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE	TAUX DE PARTICIPATION
AFRICA	49	18	37 %
ASIA	24	11	46 %
EURO	52	34	65 %
LAC	33	13	39 %
NASWP	14	14	100 %
NE	17	8	47 %
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>98</b>	<b>52 %</b>

Les réponses à l'enquête ont été ventilées par niveau de revenu à des fins d'analyse. Sur un total de 98 membres ayant répondu à l'enquête, 46 sont des pays à revenu élevé (PRE) et 52 sont des pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI).

Les membres ont été invités à indiquer, parmi les quatre textes du Codex sélectionnés pour une analyse détaillée, ceux que leur pays connaissait le mieux. Comme précisé dans le [tableau 2](#), plus de 74 pour cent des membres ont choisi de répondre aux questions concernant les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)<sup>1</sup> et la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985).<sup>3</sup> Les questions relatives aux *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> ont enregistré le plus faible taux de participation, avec les contributions de 48 membres sur 98.

TABLEAU 2 Taux de participation par texte du Codex

TEXTE DU CODEX	NOMBRE DE MEMBRES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE	TAUX DE PARTICIPATION (SUR 98)
<i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193- 995)	73	74 %
<i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)	86	88 %
<i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985)	79	81 %
<i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987)	48	49 %
Aucun des textes du Codex sélectionnés	4	4 %

## ANALYSE ET CONCLUSIONS

Au vu de l'analyse de l'enquête du Codex 2022, il semble évident que les textes du Codex sont essentiels pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments à travers le monde. Les résultats montrent qu'une vaste majorité des membres du Codex (ayant répondu à l'enquête) sont satisfaits de la portée, de l'utilité et de l'utilisation des textes du Codex. Aucune différence régionale sensible n'a été identifiée à cet égard.





L'enquête a révélé que les textes du Codex servaient souvent de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et des pratiques alimentaires à l'échelle mondiale, ce qui prouve que les textes du Codex jouent un rôle important dans le commerce alimentaire mondial et dans la protection de la santé des consommateurs. De plus, les textes du Codex sont utilisés pour faciliter la communication entre les membres du Codex et les autres parties prenantes, et pour établir une conception commune de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments.

Bien qu'une grande majorité des réponses n'aient rien d'étonnant et qu'elles soient cohérentes avec l'expérience du Secrétariat et des membres en ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, c'est la première fois que des réponses ont été recueillies de façon systématique et consolidée, apportant ainsi une preuve solide de l'utilisation et des effets des textes du Codex.

De manière générale, les textes du Codex apparaissent comme extrêmement ou fortement utiles aux yeux des membres. Des membres du Codex ont déclaré que les textes du Codex revêtaient la plus grande utilité lorsqu'ils permettaient au pays d'acquérir des connaissances et pouvaient servir de référence. Les membres de toutes les régions affirment bien connaître les textes du Codex sélectionnés et ont été en mesure d'émettre des commentaires sur la portée, l'utilité et l'utilisation de chacun, à l'exception des *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*<sup>4</sup>, que les membres connaissaient moins bien.

L'enquête dévoile également que dans les PRFI, les textes du Codex présentent une utilité et des effets plus importants et servent plus souvent de base à la législation, aux politiques, aux systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA), aux programmes universitaires et de formation ou encore à la sensibilisation, que dans les PRE. Ces derniers, en revanche, disposent généralement de plus de systèmes de contrôle des aliments, de plus grandes ressources et d'une expertise technique de pointe. Ils sont la plupart du temps capables d'élaborer leur propre réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments en fonction de leur propre situation. Même s'ils se réfèrent à des normes internationales, les PRE montrent plus d'autonomie et de souplesse dans la conception et la mise en œuvre de leurs SNCA.

## RECOMMANDATIONS

Au niveau mondial, le manque de sensibilisation aux dispositions du Codex par les acteurs nationaux, les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex, les problèmes de langue, le manque de ressources et la durée d'élaboration des textes du Codex représentent les cinq plus grands obstacles. À la lumière des conclusions de l'enquête, les recommandations suivantes sont proposées:

- > **Accentuer les efforts pour mieux faire connaître les textes du Codex auprès des acteurs nationaux:** Les membres, avec le soutien du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, devraient accentuer leurs efforts pour mieux faire connaître les textes du Codex auprès des acteurs nationaux et encourager leur utilisation.
- > **Accorder la priorité au renforcement des capacités et à la formation:** Les membres sont incités à demander à la FAO et à l'OMS de proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour aider les membres du Codex, et notamment les PRFI, dans la mise en œuvre et l'utilisation des textes du Codex, avec le soutien du Secrétariat du Codex.
- > **Améliorer la diffusion des textes du Codex:** Le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la diffusion des textes du Codex, surtout par le biais du projet actuel de numérisation.
- > **Poursuivre la communication et la collaboration:** Le Secrétariat du Codex devrait continuer à faciliter la communication et la collaboration entre les membres du Codex et les autres parties prenantes afin que les textes du Codex soient utilisés de manière efficace.



- > **Accroître les ressources:** Les membres devraient accroître les ressources qu'ils consacrent à l'échelle nationale ou internationale pour aider la FAO et l'OMS à fournir en temps opportun des avis scientifiques par le biais de comités mixtes d'experts afin de réduire le délai de réponse; et pour aider le Codex à surmonter les obstacles tels que les problèmes linguistiques, le manque de ressources et la durée d'élaboration des textes du Codex.

L'un des objectifs sous-jacents de l'enquête du Codex 2022 était de réaliser une enquête pilote entièrement repensée. Les recommandations suivantes sont proposées pour la réalisation de futures enquêtes à partir des enseignements tirés de l'enquête du Codex 2022:

- > **Validation du cadre de l'enquête:** Il apparaît que la taille et la complexité de l'enquête du Codex 2022 répondaient aux attentes des membres et devraient être maintenues. Dans la mesure du possible, les questions devraient être conservées dans les futures enquêtes afin de permettre une analyse comparative et de futures études longitudinales.
- > **Communication efficace avec les parties prenantes:** Le Secrétariat du Codex devrait veiller à ce que les futures enquêtes textuelles du Codex soient accompagnées de plans de communication similaires comprenant des activités essentielles telles qu'un événement de lancement officiel, des webinaires à l'intention des parties prenantes, des FAQ et des supports de sensibilisation.
- > **Mesurer l'impact sur le commerce:** Le Secrétariat du Codex devrait envisager d'adapter les futures enquêtes afin de mieux cerner l'impact sur le commerce intérieur et extérieur.
- > **Renforcer les partenariats de suivi et d'évaluation:** Le Secrétariat du Codex devrait rechercher des données de performance complémentaires de celles de l'enquête du Codex en renforçant les partenariats avec d'autres organisations et acteurs internationaux, tels que l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).









# 1

# INTRODUCTION ET GÉNÉRALITÉS

---

## 1.1 CONTEXTE

La 42<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius (CCA) a adopté le Plan stratégique du Codex 2020-2025. L'un des grands changements apportés aux précédents plans stratégiques du Codex a été l'inclusion d'un nouvel objectif, à savoir l'objectif 3: Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées. Cet objectif comprend trois sous-objectifs, dont l'objectif 3.3: «Faire reconnaître et promouvoir les effets des normes du Codex», qui associe comme résultat escompté «Le mécanisme ou outil permettant de mesurer les effets des normes du Codex est élaboré et piloté».

En 2021, le Secrétariat du Codex, en collaboration avec les bureaux de l'évaluation de la FAO et de l'OMS, a commencé à élaborer une méthode de mesure de l'utilisation et des effets des normes du Codex. Un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) visant à fournir des données sur l'utilisation et les effets des textes du Codex a été établi en vue d'apporter des informations susceptibles d'aider les membres et les observateurs à mieux comprendre les effets avérés ou potentiels des textes du Codex. La théorie du changement pour le cadre de S&E du Codex est résumée dans le modèle logique présenté à la **figure 1** et identifie cinq grands domaines de mesure (productions, portée, utilité, utilisation et contribution aux résultats escomptés à long terme) qui servent de base pour la planification, le suivi et les rapports.

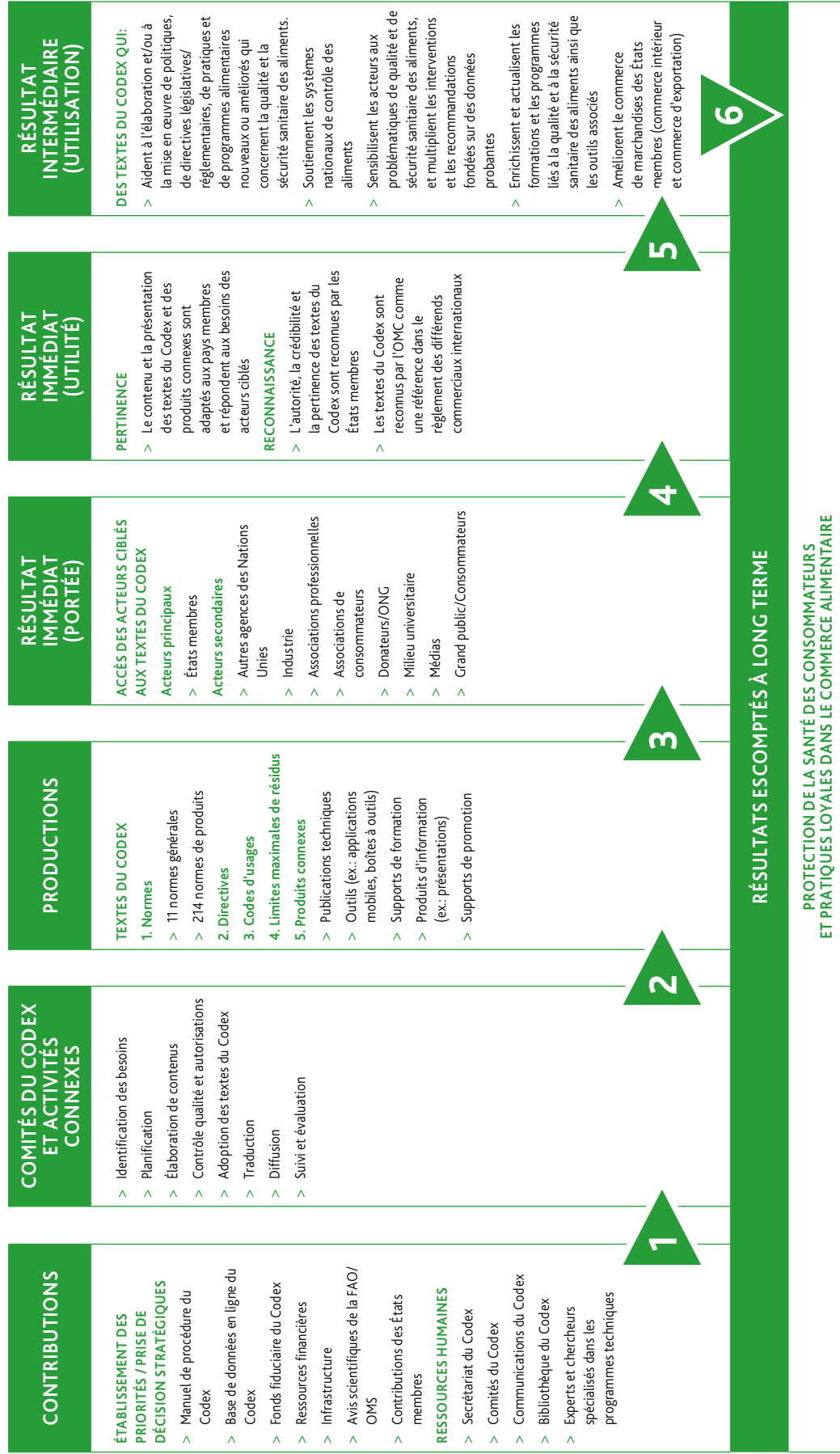
La première phase de l'établissement du mécanisme était axée sur plusieurs possibilités de regroupement et d'analyse des données. Des recommandations ont été formulées sur la base des résultats de l'analyse de ces possibilités quant à la marche à suivre. La 81<sup>e</sup> session du CCEXEC et la 44<sup>e</sup> session de la CCA ont approuvé l'approche proposée<sup>ii</sup> pour l'établissement du mécanisme. L'une des recommandations consistait à réaliser une enquête pilote entièrement repensée et de présenter ses résultats préliminaires à la 83<sup>e</sup> session du CCEXEC et à la 45<sup>e</sup> session de la CCA. Ce rapport montre une vue d'ensemble de la méthode d'enquête ainsi qu'une synthèse et une analyse des résultats de sa mise en œuvre, assorties de recommandations sur les méthodes de travail à adopter pour la suite.

---

<sup>ii</sup> CX/EXEC 22/82/8



FIGURE 1 Modèle logique – Utilisation et effets des textes du Codex





## 1.2 OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE L'ENQUÊTE PILOTE

L'enquête du Codex 2022 a examiné la portée, l'utilité et l'utilisation de certains textes du Codex, et elle en a évalué les effets. L'enquête ciblait les membres du Codex et portait sur une sélection de textes du Codex adoptés (y compris leurs révisions et modifications) par la CCA entre 2015 et 2020. L'enquête 2022 était une enquête pilote: elle a permis de recueillir des résultats sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, mais aussi des retours sur la procédure mise en place.

Elle devait aborder les questions générales suivantes:

1. Dans quelle mesure les acteurs ciblés ont-ils accès aux textes du Codex?
2. Dans quelle mesure le contenu et la présentation des textes du Codex sont-ils adaptés au contexte des membres et répondent-ils aux besoins des acteurs ciblés?
3. Dans quelle mesure les textes du Codex sont-ils reconnus pour leur autorité, leur crédibilité et leur pertinence?
4. Dans quelle mesure les connaissances tirées des textes du Codex sont-elles appliquées par les acteurs ciblés?

L'enquête interrogeant les membres sur l'utilisation et les effets des textes du Codex a été élaborée dans l'optique d'être réitérée une fois par an. L'enquête comprend des questions relatives aux textes du Codex de manière générale ainsi que des questions portant sur les textes du Codex sélectionnés pour une analyse plus approfondie et l'identification de tendances au fil du temps.

Étant donné le nombre considérable de directives, de codes d'usages, de normes, de limites maximales et de limites maximales de résidus, il était important d'établir des critères convenus pour la sélection de textes du Codex visés par l'enquête. Cette dernière est structurée de manière à inclure trois ou quatre textes chaque année, et à être réitérée tous les trois ans, conformément aux critères établis ci-après:

1. Les textes sélectionnés doivent porter sur des sujets généraux, avoir été adoptés à l'échelle mondiale («textes horizontaux») et concerner l'ensemble des comités s'occupant des questions générales ou des groupes spéciaux du Codex.
2. Les textes sélectionnés doivent avoir été publiés et adoptés assez récemment par les États membres. Dans l'idéal, ces textes du Codex auront été élaborés ou modifiés au cours des cinq dernières années.
3. Les textes les plus «populaires» du Codex doivent faire l'objet d'une enquête et être évalués au fil du temps.

Sur la base de ces critères, les textes du Codex qui ont été sélectionnés pour l'enquête pilote étaient les suivants:

- > *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995)<sup>1</sup>;
- > *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)<sup>2</sup>;
- > *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985)<sup>3</sup>;
- > *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup>.

L'inclusion des normes dans l'enquête sur un cycle de trois ans permettra de mesurer l'utilisation et les effets des mêmes textes du Codex au fil du temps. En 2023, les quatre textes du Codex qui feront l'objet d'une évaluation seront:

- > *Norme générale pour les additifs alimentaires* (CXS 192-1995)<sup>5</sup>;
- > *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* (CXG 2-1985)<sup>6</sup>;
- > *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées* (CXS 234-1999)<sup>7</sup>;
- > *Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse en vue de la détermination des résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (CXG 90-2017)<sup>8</sup>.



## 1.3 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

### 1.3.1 PLAN D'ENQUÊTE

Le Secrétariat du Codex a lancé l'enquête 2022 le 20 septembre 2022. Initialement fixée au 22 octobre 2022, la date limite de réponse a été décalée au 4 novembre 2022 après que plusieurs membres ont demandé un délai supplémentaire. Cette enquête comportait 20 questions courtes sur la portée, l'utilité et l'utilisation des textes du Codex, et les réponses ont été traitées en toute confidentialité. L'enquête du Codex 2022 est fournie dans l'annexe A.

Chaque membre du Codex a renvoyé une enquête par l'intermédiaire du Point de contact du Codex (CCP). Les commentaires émis dans le cadre de précédentes enquêtes montrent que les membres souhaitent ardemment une simplification du processus pour répondre à l'enquête. L'enquête pilote s'est donc principalement appuyée sur le système d'échelle de Likert<sup>iii</sup>.

Le déploiement de l'enquête a été particulièrement étayé par l'implication des comités régionaux de coordination de la FAO/OMS pour faire connaître l'enquête, mais aussi inciter les membres à y répondre et à soumettre toute question en lien avec cette dernière. Les mois de juillet et août 2022 ont également été mis à profit pour promouvoir l'enquête pilote par d'autres moyens, tels que le site internet du Codex, avec un lancement de l'enquête en septembre 2022. Il a été reconnu que les Points de contact du Codex ne disposaient pas toujours des connaissances requises pour répondre intégralement à une enquête adressée aux membres. Les Points de contact du Codex ont donc été encouragés à consulter/organiser des réunions avec le Comité national du Codex pour répondre conjointement à l'enquête et ils se sont vu accorder des délais suffisants pour consulter leurs collègues nationaux, le cas échéant.

TABLEAU 3 Plan d'enquête

MOIS (2022)	ACTIVITÉ
PHASE 1: PLANIFICATION ET CONCEPTION DE L'ENQUÊTE (AVRIL 2022 – JUIN 2022)	
Avril – juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Consultations               <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Réunion tenue avec le Secrétariat du Codex pour aborder et confirmer l'orientation de l'enquête du Codex 2022</li> <li>◆ Implication de l'équipe Communication du Codex pour élaborer une stratégie de communication et préparer une campagne et des supports d'information</li> <li>◆ Organisation d'un groupe de discussion réunissant les responsables des normes alimentaires du Codex pour discuter de l'enquête et identifier les problèmes potentiels ainsi que les mesures d'atténuation</li> <li>◆ Définition de l'outil à utiliser pour l'enquête et considérations relatives au déploiement</li> </ul> </li> <li>◆ Approbations               <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Établissement d'un consensus sur les textes du Codex à inclure dans l'enquête, ce qui inclut un plan d'enquête pluriannuel</li> <li>◆ Approbation d'un rapport de méthodologie d'enquête (y compris la proposition d'une structure de rapport descriptif d'enquête à l'intention du Secrétariat du Codex)</li> </ul> </li> </ul>

<sup>iii</sup> L'échelle de Likert est un outil psychométrique couramment utilisé pour demander l'avis d'acteurs ciblés dans le cadre d'une enquête impliquant généralement 5 ou 7 choix de réponse. Les membres ayant répondu à l'enquête peuvent donner une réponse négative, neutre ou positive. L'échelle de Likert est souvent employée pour évaluer le degré d'accord, d'importance ou de probabilité.





TABLEAU 3 Plan d'enquête

MOIS (2022)	ACTIVITÉ
PHASE 2: COLLECTE, ANALYSE ET COMMUNICATION DES DONNÉES (JUILLET 2022 – JANVIER 2023)	
Juillet – août	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Test de l'enquête 2022 (acteurs internes et sélectionnés)</li> <li>◆ Traduction de l'enquête 2022</li> <li>◆ Sensibilisation et mise en œuvre d'une campagne d'information au sujet de l'enquête 2022</li> </ul>
Septembre – novembre	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lancement de l'enquête du Codex 2022 dans toutes les régions</li> <li>◆ Clôture de l'enquête 2022 et début de l'analyse des données</li> </ul>
Décembre – janvier 2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Élaboration d'un rapport de synthèse sur les résultats préliminaires de l'enquête pilote 2022 destiné à la CCA 2022</li> <li>◆ Présentation de l'analyse préliminaire de l'enquête 2022 et de l'état du suivi et de l'évaluation au sein du Codex lors de la 45<sup>e</sup> session de la CCA</li> <li>◆ Organisation de groupes de discussion réunissant les responsables des normes alimentaires du Codex et les membres du CCEXEC afin d'aborder les résultats préliminaires et les principales conclusions et recommandations de l'enquête du Codex</li> </ul>

Les informations recueillies dans le cadre de l'enquête sont rapportées de manière globale. Les réponses individuelles des membres ne sont à aucun moment communiquées. L'enquête a été mise à disposition par voie électronique dans les six langues de l'ONU.

Le tableau ci-après indique les principales activités de l'enquête pilote, des travaux préparatoires d'avril 2022 jusqu'à la présentation des résultats préliminaires lors de la 45<sup>e</sup> session de la CCA en décembre 2022.

### 1.3.2 CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET PARTICIPATION

Comme indiqué dans le **tableau 4**, 98 membres ont renvoyé l'enquête, soit un taux global de participation de 52 pour cent.

TABLEAU 4 Taux de participation à l'enquête

RÉGION DU CODEX	NOMBRE DE MEMBRES DU CODEX DANS LA RÉGION	NOMBRE DE MEMBRES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE	TAUX DE PARTICIPATION
AFRICA	49	18	37 %
ASIA	24	11	46 %
EURO	52	34	65 %
LAC	33	13	39 %
NASWP	14	14	100 %
NE	17	8	47 %
<b>Total</b>	<b>189</b>	<b>98</b>	<b>52 %</b>

Les réponses à l'enquête ont été ventilées par niveau de revenu à des fins d'analyse. Sur la base des niveaux de revenu définis par la Banque mondiale, les membres ayant répondu à l'enquête ont été classés en «pays à revenu élevé» (PRE) ou «pays à revenu faible ou intermédiaire» (PRFI). Les membres PRFI sont des pays dits «à faible revenu», «à revenu intermédiaire/tranche inférieure» ou «à revenu intermédiaire/tranche supérieure» selon la Banque mondiale. Sur un total de 98 membres ayant répondu à l'enquête, on compte 46 PRE et 52 PRFI.



### 1.3.3 TEXTES DU CODEX SÉLECTIONNÉS

Les membres ont été invités à indiquer, parmi les quatre textes du Codex sélectionnés pour une analyse détaillée, ceux que leur pays connaissait le mieux. Comme précisé dans le **tableau 5**, plus de 74 pour cent des membres ont choisi de répondre aux questions concernant les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)<sup>1</sup> et la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985).<sup>3</sup> Les questions relatives aux Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)<sup>4</sup> ont enregistré le plus faible taux de participation, avec les contributions de 48 membres sur 98.

TABLEAU 5 Taux de participation par texte du Codex

TEXTE DU CODEX	NOMBRE DE MEMBRES AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE	TAUX DE PARTICIPATION (SUR 98)
<i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995)	73	74 %
<i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> (CXC 1-1969)	86	88 %
<i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (CXS 1-1985)	79	81 %
<i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments</i> (CXG 9-1987)	48	49 %
Aucun des textes du Codex sélectionnés	4	4 %

### 1.3.4 LIMITES DE L'ANALYSE

Il convient de souligner plusieurs limites inhérentes à l'analyse de cette enquête.

Tout d'abord, on a pu observer des taux de participation disparates entre les régions du Codex, notamment 100 pour cent en Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, mais seulement 37 pour cent pour l'Afrique et l'Amérique latine, et 39 pour cent pour les Caraïbes. Cela constitue une limite en termes de niveaux de représentation lors de la ventilation des réponses par région (contrairement à une sélection de réponses nationales lorsque le taux de participation régional est faible).

Une autre limite concerne le fait que l'Union européenne ait répondu pour le compte de membres qui n'ont pas renvoyé de réponse individuelle. Cela s'est traduit par la réception de 20 réponses identiques sur 34 dans la région Europe. Les réponses distinctes incluaient des réponses nationales provenant de pays de l'Union européenne et hors Union européenne de la région au cours de la phase d'analyse. Par conséquent, peu de réponses ont émané de pays russophones.

Une dernière limite se rapporte aux différences de taux de participation pour un texte spécifique. Au total, 88 pour cent des membres ayant renvoyé l'enquête ont reconnu les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) et répondu à des questions spécifiques, tandis que seuls 49 pour cent des membres ayant renvoyé l'enquête ont reconnu les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987) et répondu à des questions spécifiques. Par conséquent, les tendances relatives aux réponses spécifiques d'un texte ne sont pas aussi représentatives de la base de membres du Codex dans le monde entier lorsqu'on compare directement les réponses spécifiques d'un texte (c'est-à-dire en excluant la proportion de membres n'ayant pas reconnu le texte ou n'ayant pas répondu).



## 1.4 COMMENT LIRE CE RAPPORT

Les résultats de l'enquête ont été analysés dans un premier temps pour fournir les tendances des réponses au niveau mondial et au niveau des régions du Codex, puis les tendances ventilées par niveau de revenu en ce qui concerne les questions générales et les questions propres à un texte spécifique. Les réponses ventilées par revenu ont été classées en fonction du niveau de revenu des membres ayant répondu selon la Banque mondiale.

Les réponses ont été analysées et présentées sous forme de pourcentages de réponses groupées. Par exemple, les barres de la **figure 2**, reflètent la proportion de réponses de chaque région du Codex par rapport au nombre de membres de cette région. Indiquer le nombre de réponses par rapport au nombre de membres du Codex dans la région permet de mieux comparer les réponses régionales, en tenant compte des différences de taille entre les régions. La courbe de tendance générale reflète la proportion de réponses à l'échelle mondiale, ce qui inclut l'intégralité des réponses régionales. Les données ventilées par revenu sont également analysées à l'aune de leur groupe de revenu total.

Les figures de l'ensemble du rapport ont été élaborées de façon à refléter les réponses aux questions générales et propres à un texte spécifique dans l'ordre suivant: (A) question portant sur les textes du Codex en général (question générique relative à l'opinion des membres ayant répondu au sujet de TOUS les textes du Codex); (B) question portant sur la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995); (C) question portant sur les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969); (D) question portant sur la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CXS 1-1985); et (E) question portant sur les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987).

À titre d'exemple, la **figure 2** présente l'acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex de manière générale (graphique A) et l'acquisition de connaissances liées à des textes spécifiques (graphiques B, C, D et E). Elle illustre aussi la manière dont les résultats de l'enquête sont présentés dans ce rapport.

FIGURE 2 Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex

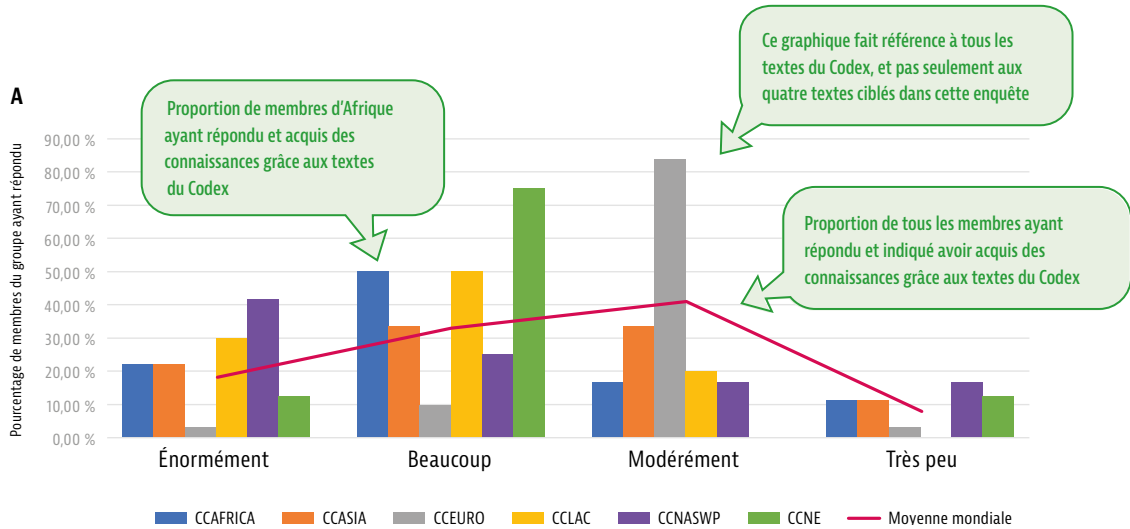


FIGURE 3 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CX5 193-1995)

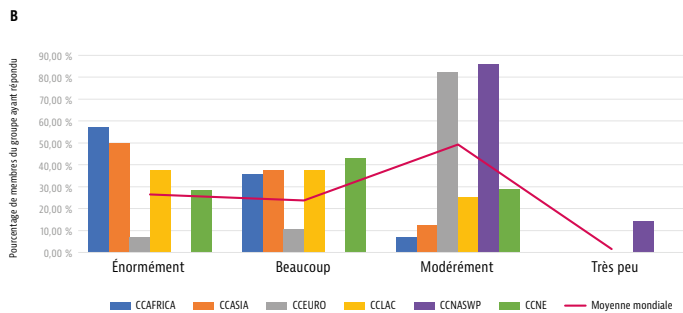


FIGURE 4 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)

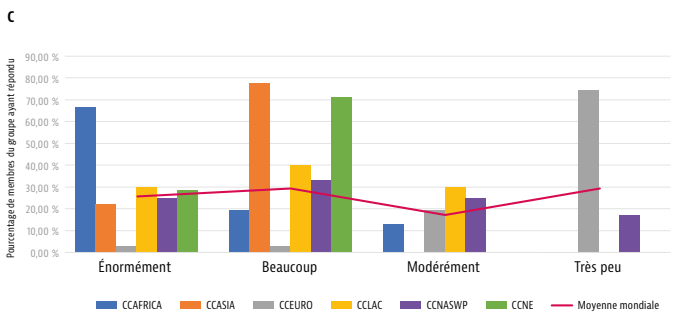


FIGURE 5 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CX5 1-1985)

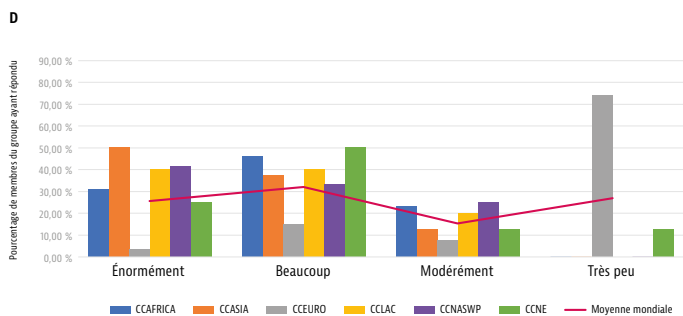
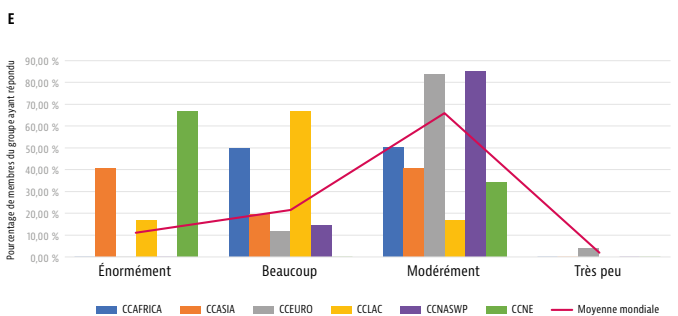


FIGURE 6 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)







الجمهورية العربية السورية  
مجلس الوزراء  
الوزارة العامة  
البيروت



# 2

## ANALYSE DE L'ENQUÊTE

La théorie du changement pour le cadre de S&E du Codex est résumée dans le modèle logique présenté à la **figure 1** et identifie cinq grands domaines de mesure (productions, portée, utilité, utilisation et contribution aux résultats escomptés à long terme) qui servent de base pour la planification, le suivi et les rapports. Le rapport et l'analyse de l'enquête sont divisés en quatre sections (portée, pertinence, utilisation et effets, et satisfaction) alignées sur le modèle logique du cadre S&E du Codex. Chaque section présente une vue d'ensemble des réponses à la question concernée, mais aussi les principales conclusions.

### 2.1 PORTÉE

#### 2.1.1 DIFFUSION DES TEXTES DU CODEX AUPRÈS DES ACTEURS PAR LES PAYS

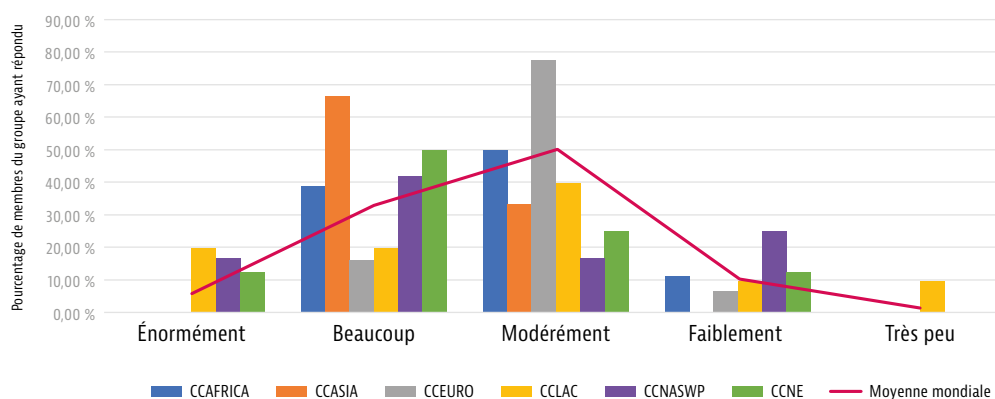
De manière générale, les textes du Codex sont «beaucoup» et «modérément» diffusés auprès des acteurs par les pays (voir **figure 7**). Les réponses des membres dans la région Asie sont les plus positives à cet égard, suivies du Proche-Orient, et de l'Amérique du Nord et du Pacifique Sud-Ouest. Les membres d'Afrique et d'Europe ayant répondu ont principalement indiqué que les textes du Codex étaient «modérément» diffusés aux acteurs. Les réponses provenant de la région Amérique latine et Caraïbes sont réparties entre toutes les catégories, mais suivent la tendance mondiale.

*«Les fonctionnalités du site internet du Codex sont assez limitées: les textes du Codex devraient être accessibles dans un format numérique dynamique, et pas uniquement au format PDF. De plus, aucun système de gestion des documents électroniques n'est en place pour permettre d'accéder aux anciennes versions des textes du Codex. Enfin, il n'existe aucun moyen direct de savoir si un texte est en cours de révision lorsqu'on le télécharge, ce qui peut induire en erreur quiconque ne suit pas de près les travaux du Codex.»*

Membre de la région Europe



FIGURE 7 Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex



Dans les deux groupes de niveau de revenu, les textes du Codex semblent modérément diffusés auprès des acteurs par les pays. La plupart des PRFI ayant répondu indiquent que les textes sont « beaucoup » diffusés, tandis que les PRE ayant répondu indiquent une diffusion « modérée » (figure 8). Peu de réponses, dans les deux groupes, mentionnent une diffusion « énorme » ou « très faible », mais la répartition des réponses émanant des PRFI est plus homogène que celle des réponses émanant des PRE. La variance des réponses peut refléter différents types de diffusion, et donc d'accès aux textes du Codex dans les pays. Il convient de noter le très faible score des PRE, qui devraient être dotés de dispositifs de diffusion plus efficaces que les PRFI.

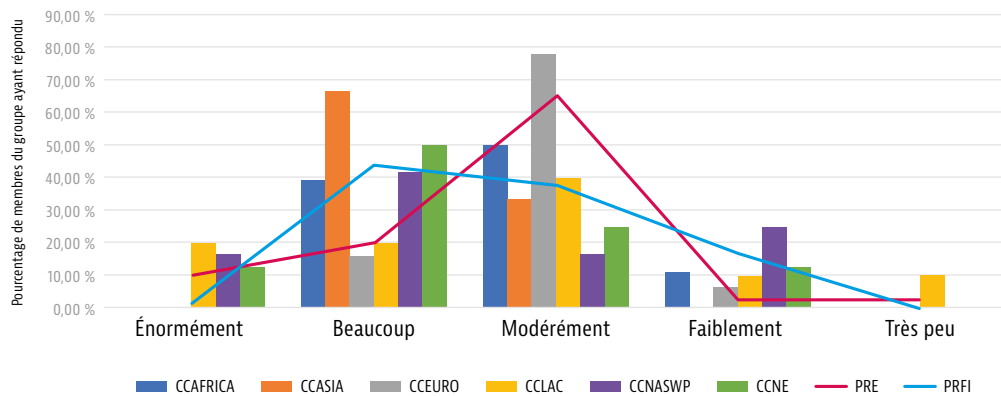
*«Simplifier l'accès en ligne aux textes du Codex afin d'offrir une plus grande facilité d'utilisation tout en conservant la transparence et la traçabilité du processus d'élaboration des textes.»*

Membre de la région Europe





FIGURE 8 Diffusion des textes du Codex auprès des acteurs



## 2.1.2 NIVEAU DE SATISFACTION À L'ÉGARD DES CARACTÉRISTIQUES DES TEXTES DU CODEX

À l'échelle mondiale et dans les différentes régions, les membres ayant répondu étaient globalement satisfaits du format et de la structure, de la langue et de la méthode de diffusion (par le Secrétariat) des textes du Codex en général et des textes sélectionnés (figure 9). Les tendances régionales varient selon les textes (figures 10-13). Toutefois, la satisfaction des membres des régions Afrique et Asie concernant le format et la structure, la langue et la méthode de diffusion des textes du Codex semble la plus constante. La méthode de diffusion des textes du Codex suscite un niveau de satisfaction plus faible que celui correspondant au format et à la langue, ce qui se reflète clairement dans les tendances mondiales.

FIGURE 9 Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques

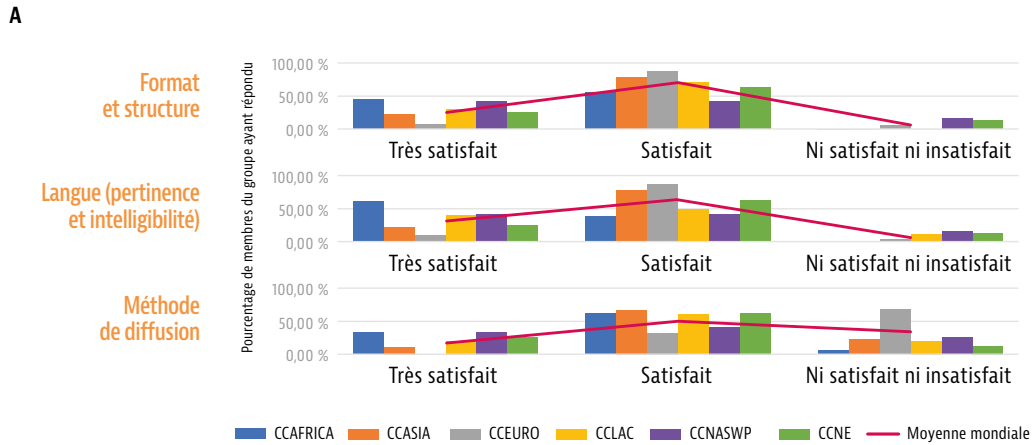


FIGURE 10 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CX5 193-1995)

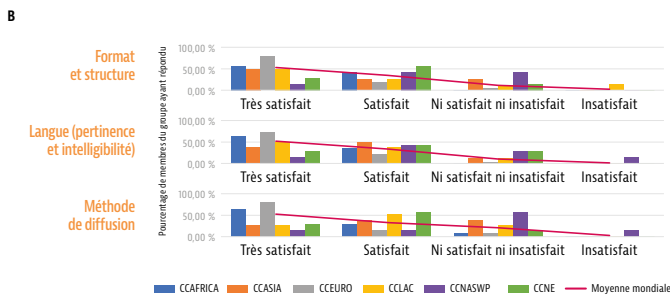


FIGURE 11 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux d'hygiène alimentaire (CX5 1-1969)

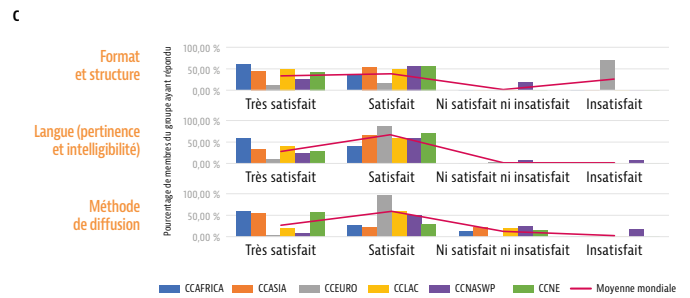


FIGURE 12 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CX5 1-1985)

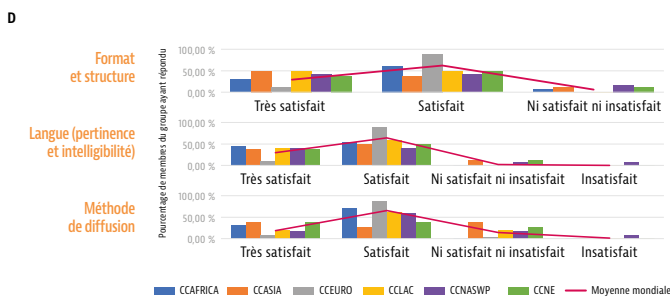
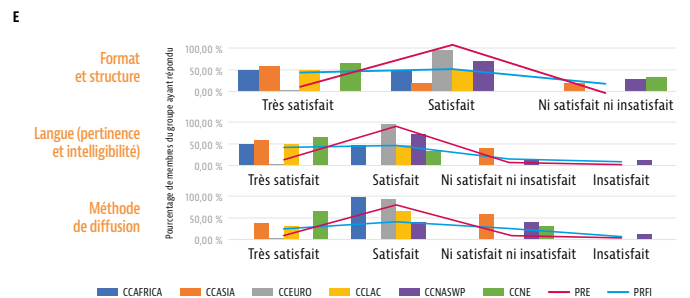


FIGURE 13 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)





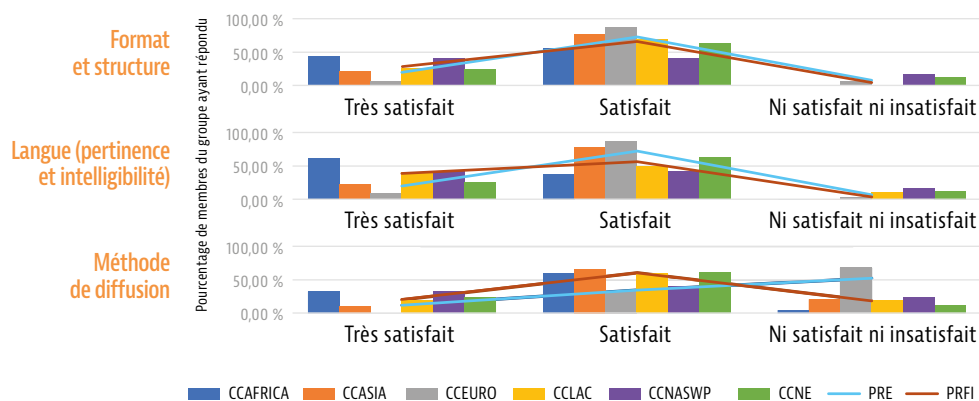
Les membres ayant répondu et affichant les deux niveaux de revenu se sont déclarés satisfaits du format et de la structure, de la langue et de la méthode de diffusion des textes du Codex de manière générale (figure 6).

## 2.2 PERTINENCE

### 2.2.1 ADÉQUATION DES TEXTES DU CODEX VIS-VIS DE LA SATISFACTION DES BESOINS PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

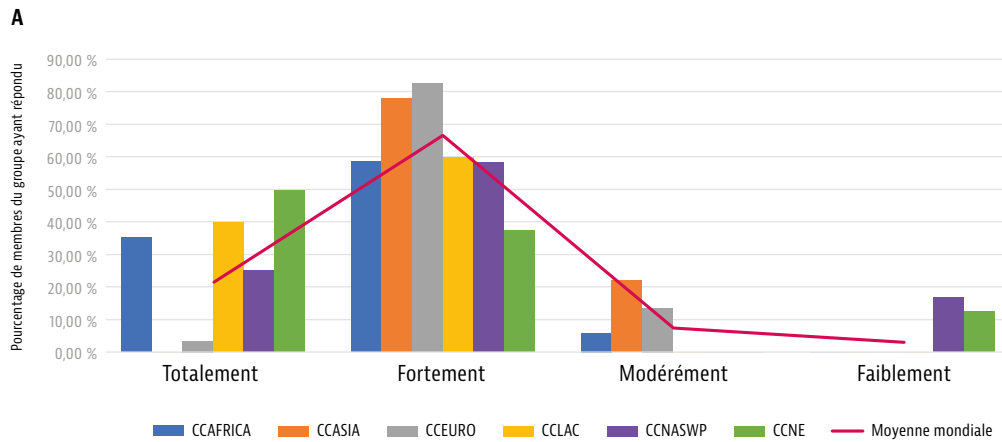
De manière générale, les textes du Codex répondent aux besoins des membres ayant répondu en ce qui concerne la qualité et la sécurité sanitaire des aliments (figure 15). Pour les quatre textes visés par l'enquête, les membres ayant répondu ont globalement coché «fortement», sauf pour la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (CXS 193-1995) (figure 16), tandis que les réponses globales indiquent une plus grande variabilité. Les membres de la région Asie et de la région Amérique latine et Caraïbes ayant répondu semblent notamment trouver cette norme plus pertinente («totalement»).

FIGURE 14 Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques des textes du Codex

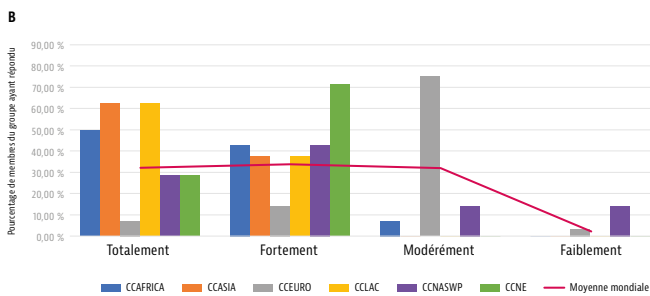




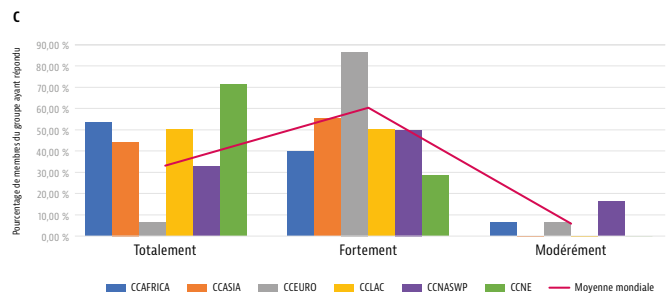
**FIGURE 15** Adéquation des textes du Codex vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments



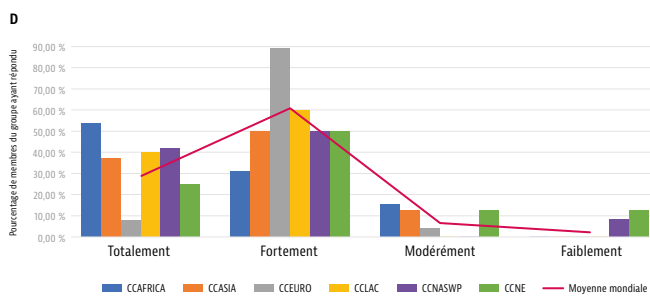
**FIGURE 16** Adéquation de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments



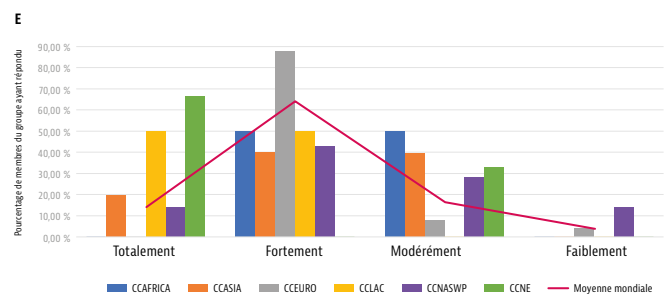
**FIGURE 17** Adéquation des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments



**FIGURE 18** Adéquation de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments



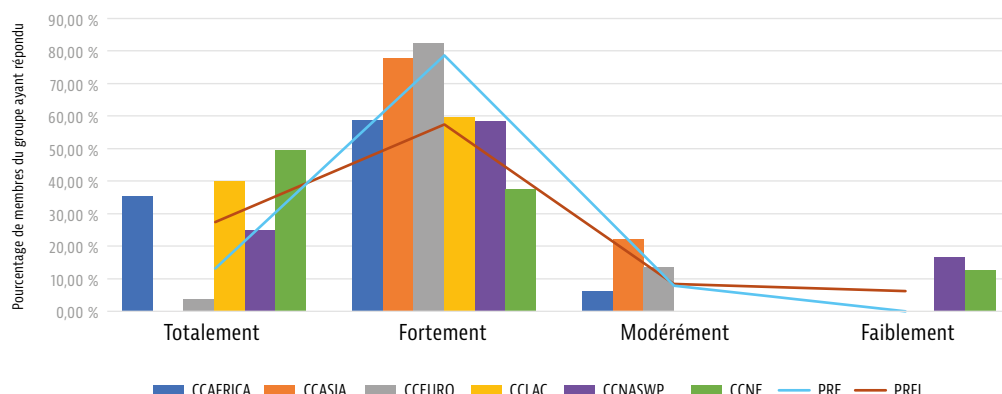
**FIGURE 19** Adéquation des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments





On n'observe aucune différence sensible entre les PRFI et les PRE. Les membres ayant répondu ont trouvé les textes du Codex très pertinents (figure 20). Environ 90 pour cent des membres ayant répondu dans les deux groupes estiment que les textes du Codex répondent totalement ou fortement aux besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments de leurs pays.

FIGURE 20 Adéquation des textes du Codex vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments



## 2.2.2 ACQUISITION DE CONNAISSANCES GRÂCE AUX TEXTES DU CODEX

De manière générale, les membres déclarent avoir acquis modérément des connaissances grâce aux textes du Codex (figure 21). L'acquisition de connaissances grâce aux quatre textes du Codex varie considérablement entre les régions du Codex, ce qui a engendré une large répartition de la réponse globale (figures 22-25). Les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> ont, de manière générale, été perçus comme moins pertinents: près de 70 pour cent du total des membres ayant répondu estiment que cette norme n'a que «modérément» contribué à l'acquisition de connaissances (figure 25). Les membres de la région Europe ayant répondu ont déclaré que les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)<sup>2</sup> et la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)<sup>3</sup> n'avaient que faiblement contribué à l'acquisition de connaissances (figures 23-24). Par ailleurs, la plupart des réponses sont largement réparties entre les régions du Codex.

*«Notre législation nationale est entièrement harmonisée sur la législation de l'Union européenne depuis 1994. Elle tient néanmoins compte du processus du Codex (discussions et partage de connaissances et d'expertises) et de ses normes finales. À nos yeux, le Codex joue un rôle important dans la promotion et le renforcement d'une coopération multilatérale, réglementée et efficace, mais aussi dans la facilitation du commerce international.»*

Membre de la région Europe

FIGURE 21 Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex

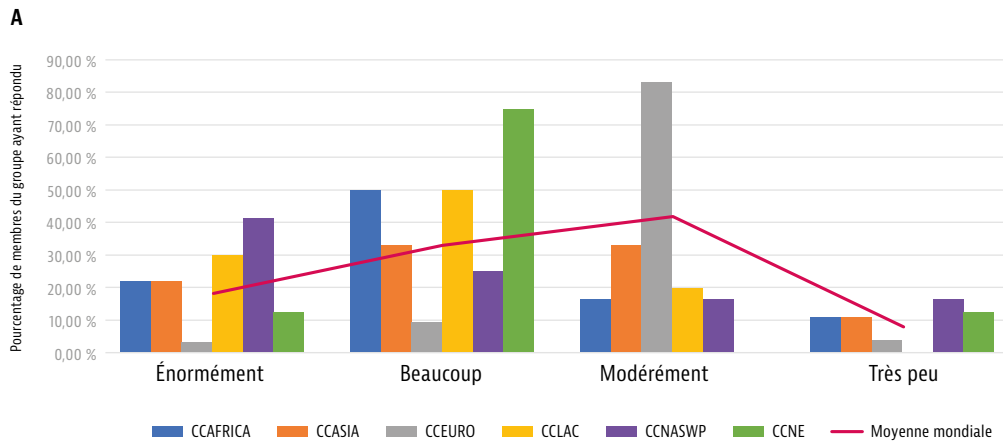


FIGURE 22 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)

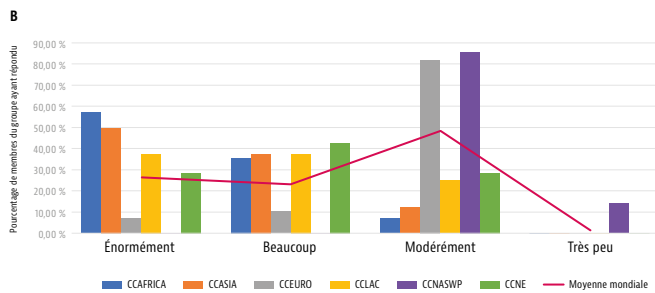


FIGURE 23 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969)

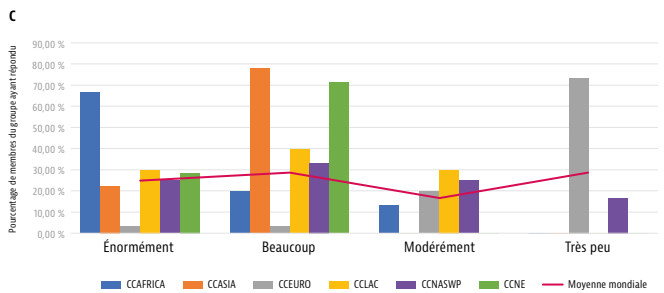


FIGURE 24 Acquisition de connaissances grâce à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)

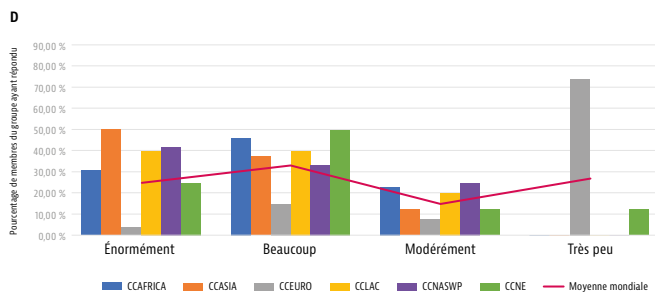
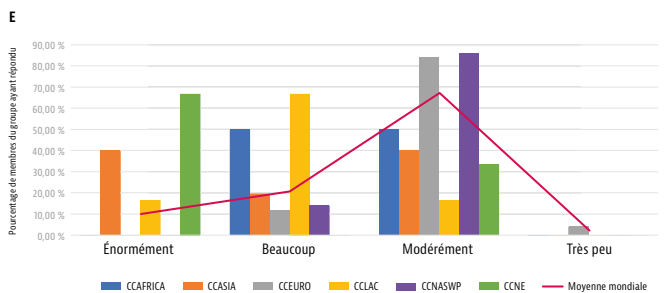


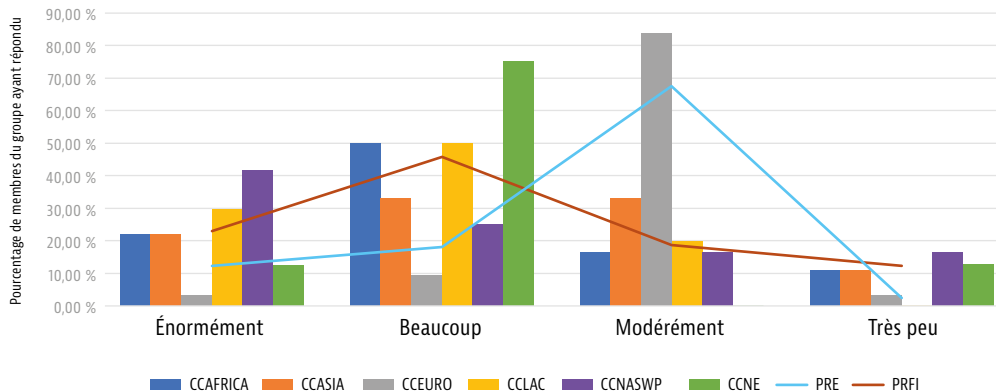
FIGURE 25 Acquisition de connaissances grâce aux Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)





Les réponses concernant l'acquisition de connaissances montrent clairement que les PRFI ont davantage bénéficié des textes du Codex que les PRE (figure 26). Près de 70 pour cent des PRFI ayant répondu estiment avoir acquis énormément ou beaucoup de connaissances grâce aux textes du Codex. En revanche, environ 70 pour cent des PRE ayant répondu ont rapporté une acquisition modérée de connaissances grâce aux textes du Codex.

FIGURE 26 Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex



### 2.2.3 RECONNAISSANCE DE L'AUTORITÉ, DE LA CRÉDIBILITÉ ET DE LA PERTINENCE DES TEXTES DU CODEX

À l'échelle mondiale, les membres ayant répondu estiment que la reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex est «importante». En revanche, les réponses concernant l'autorité sont plus hétérogènes (Gráfico 27). La reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex par les membres ayant répondu varie aussi en fonction des textes (figures 28-31). La satisfaction concernant la pertinence des textes spécifiques se révèle plus faible que celle ayant trait à l'autorité et à la crédibilité (figures 28, 30 et 31).

FIGURE 27 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex

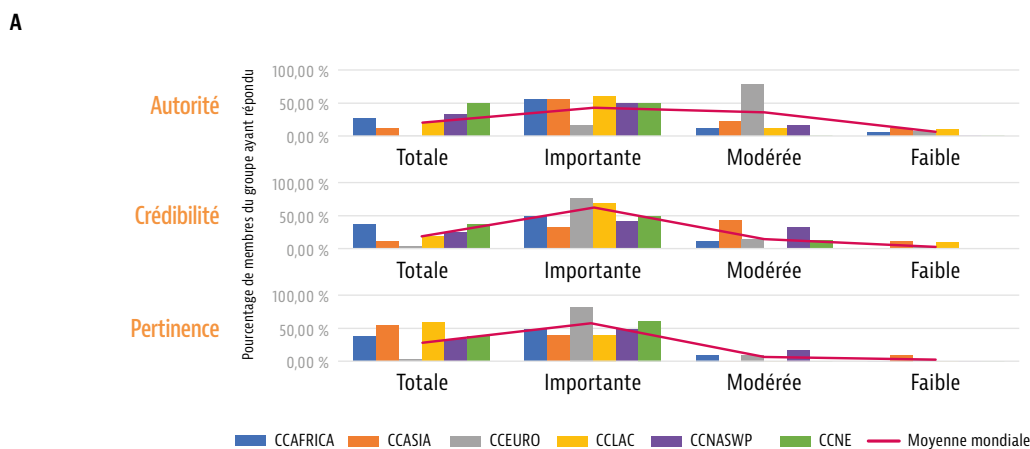


FIGURE 28 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)

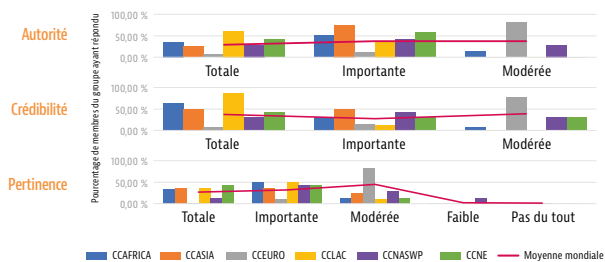


FIGURE 29 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)

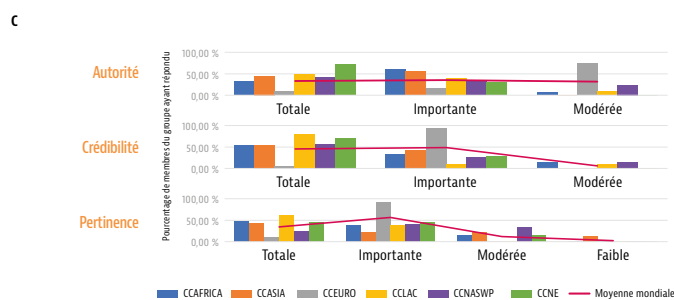


FIGURE 30 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)

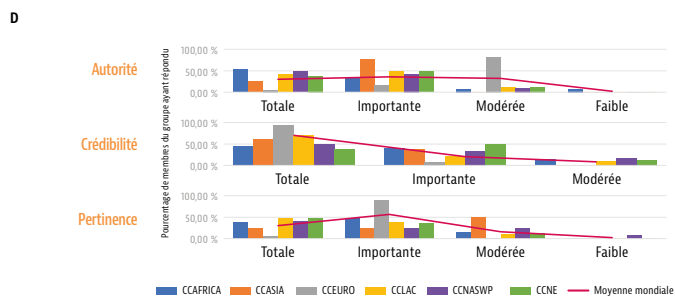
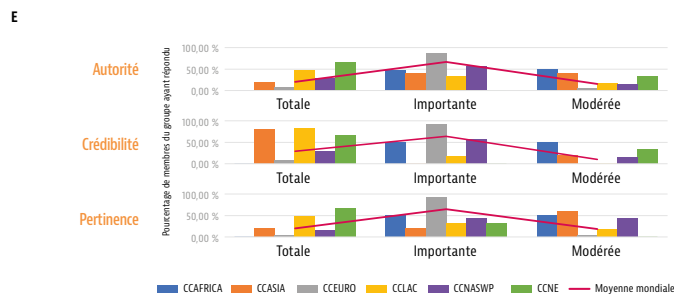


FIGURE 31 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)

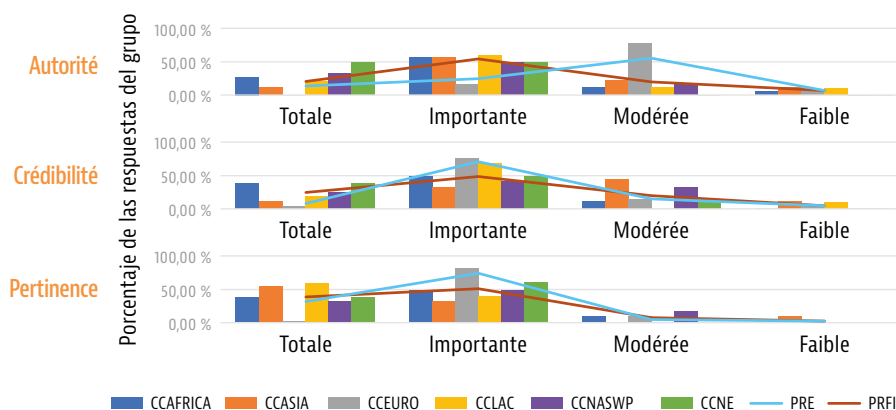






La plupart des membres ayant répondu accordent une autorité et une crédibilité totales ou importantes aux textes du Codex. De manière générale, les PRFI ont tendance à accorder aux textes du Codex une plus grande autorité à l'échelle nationale, qui reflète leur évaluation relativement positive de la pertinence des textes du Codex (figure 32). Les réponses concernant la pertinence présentent une plus grande hétérogénéité, notamment au sein des PRFI.

FIGURE 32 Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex



## 2.2.4 NIVEAU DE SATISFACTION À L'ÉGARD DES TEXTES DU CODEX

À l'échelle mondiale, les membres ayant répondu sont globalement satisfaits des textes du Codex (figure 33). Ce niveau de satisfaction est très homogène entre les questions relatives à des textes spécifiques (figures 34-37), sauf pour les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> qui ont recueilli davantage de «Ni satisfait ni insatisfait» que les autres textes (figure 37). Cela peut être dû à une moins grande connaissance et utilisation de ce texte, comme exprimé par les membres.



FIGURE 33 Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex

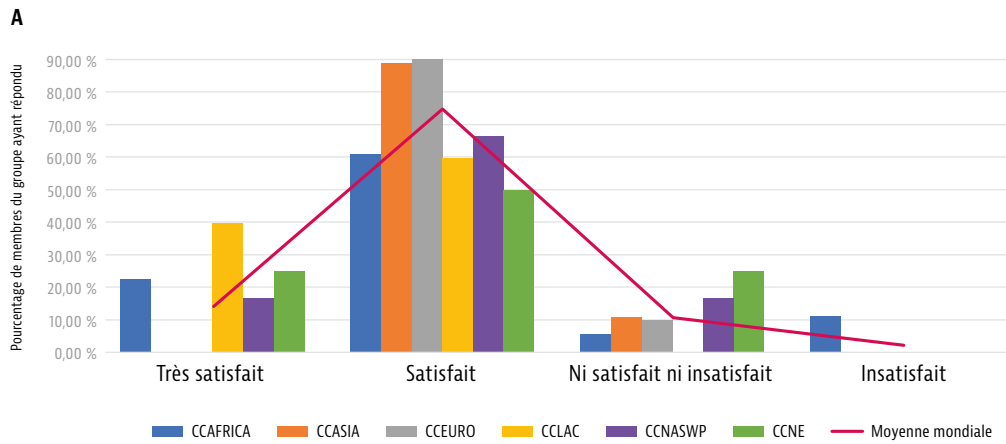


FIGURE 34 Niveau de satisfaction à l'égard de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)

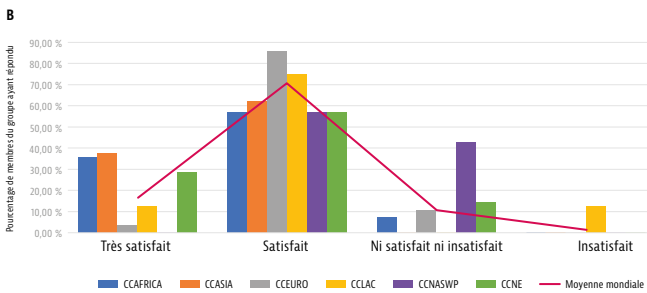


FIGURE 35 Niveau de satisfaction à l'égard des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969)

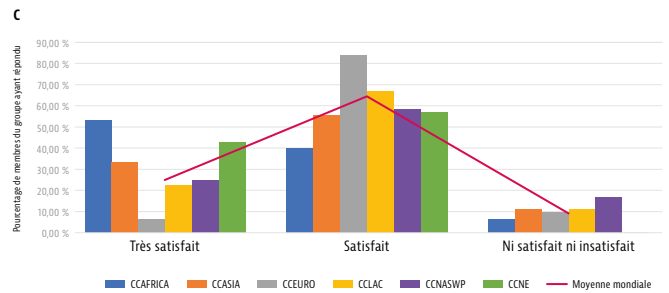


FIGURE 36 Niveau de satisfaction à l'égard de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)

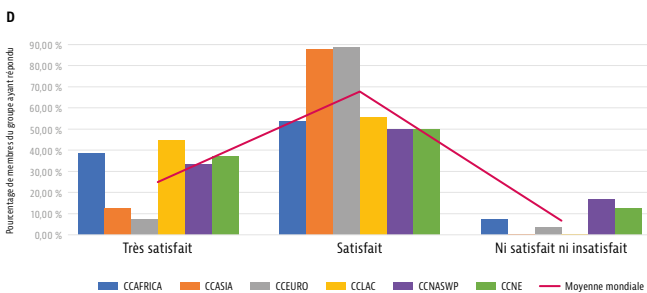
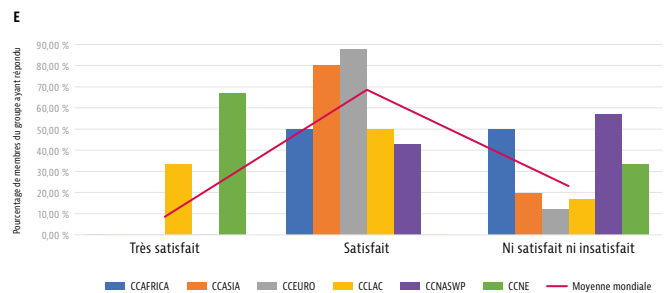


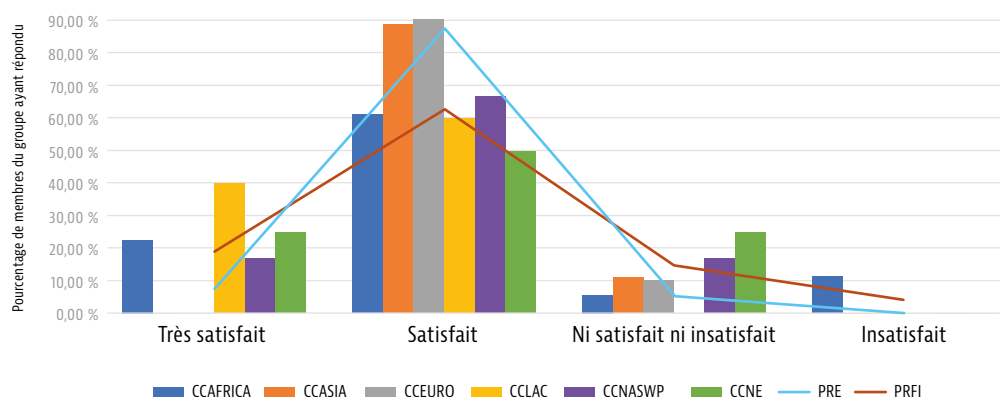
FIGURE 37 Niveau de satisfaction à l'égard des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)





Les PRFI et les PRE sont globalement satisfaits des textes du Codex (figure 38). Plus de 80 pour cent des deux groupes se disent satisfaits ou très satisfaits des textes du Codex.

FIGURE 38 Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex



## 2.3 UTILISATION ET EFFETS

### 2.3.1 UTILISATION DES TEXTES DU CODEX EN TANT QUE RÉFÉRENCE DANS LE CADRE DE LA LÉGISLATION, DES POLITIQUES, DES RÉGLEMENTATIONS, DES PROGRAMMES ET/OU DES PRATIQUES ALIMENTAIRES

Il semble que les textes du Codex ont beaucoup servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et des pratiques alimentaires à l'échelle mondiale, sauf pour la région Europe, où leur utilisation semble limitée (figure 39). Cela peut être dû au fait que la majorité des membres de cette région ayant répondu font partie de l'Union européenne, qui a élaboré sa propre réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments. Toutefois, les observations émises montrent que ces textes ont, par le passé, davantage servi de base à la législation, aux politiques et aux directives.

En ce qui concerne les quatre textes visés par l'enquête, on constate aussi des variations dans les réponses au sein des différentes régions, avec une hétérogénéité plus marquée dans la région Europe. Il convient de souligner que 100 pour cent des membres de la région Afrique ayant répondu ont indiqué que les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> n'avaient que modérément servi de référence à l'échelle nationale, tandis que près de 70 pour cent des membres de la région Proche-Orient ayant répondu déclarent que ce document a «grandement» servi de référence (figure 43). Cela peut aussi être lié à une mauvaise connaissance du texte, qui s'est traduite par un faible taux de participation pour ce texte précis.

*«Nos normes/réglementations ayant été finalisées avant les travaux réalisés au sein du Codex, le texte du Codex n'a pas servi de référence. Des efforts sont néanmoins déployés afin de garantir, dans la mesure du possible, une cohérence/harmonisation.»*

Membre de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest

FIGURE 39 Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires

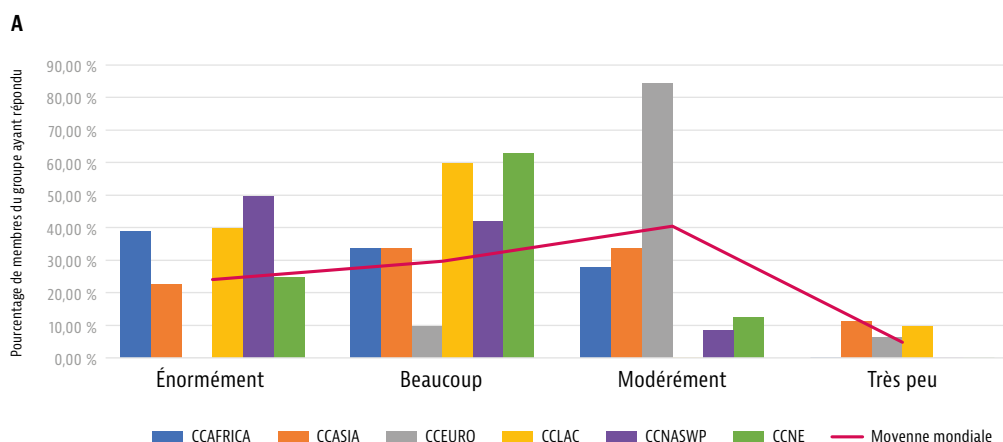


FIGURE 40 Utilisation de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires

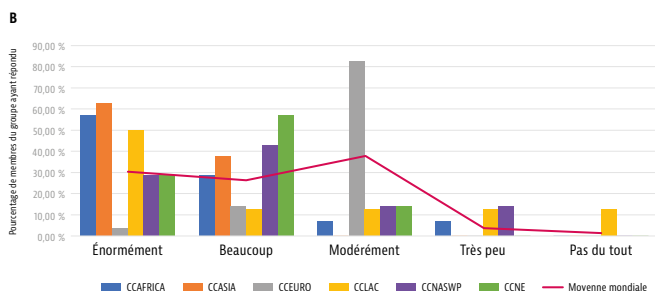


FIGURE 41 Utilisation des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires

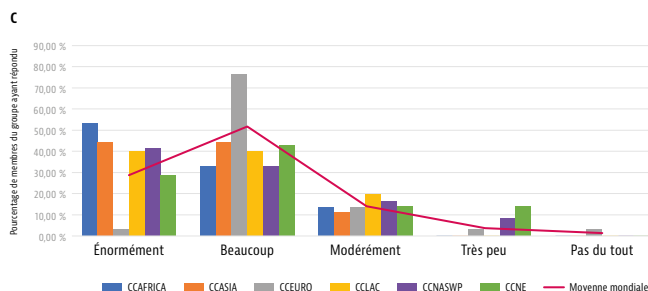


FIGURE 42 Utilisation de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires

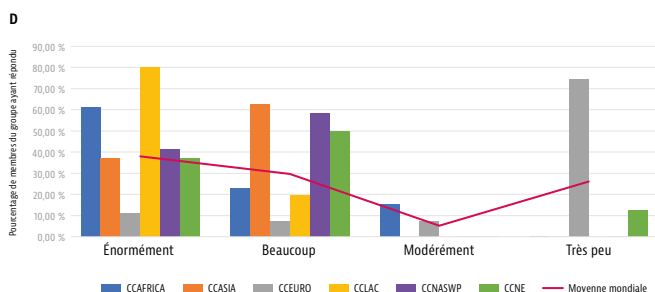
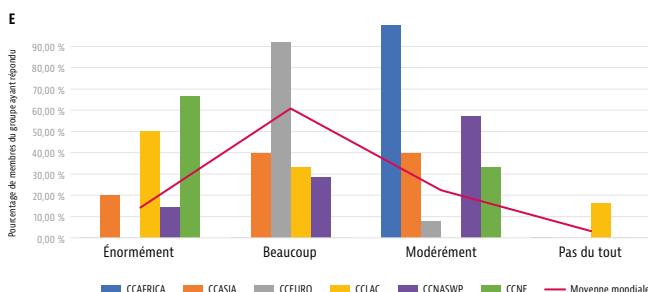


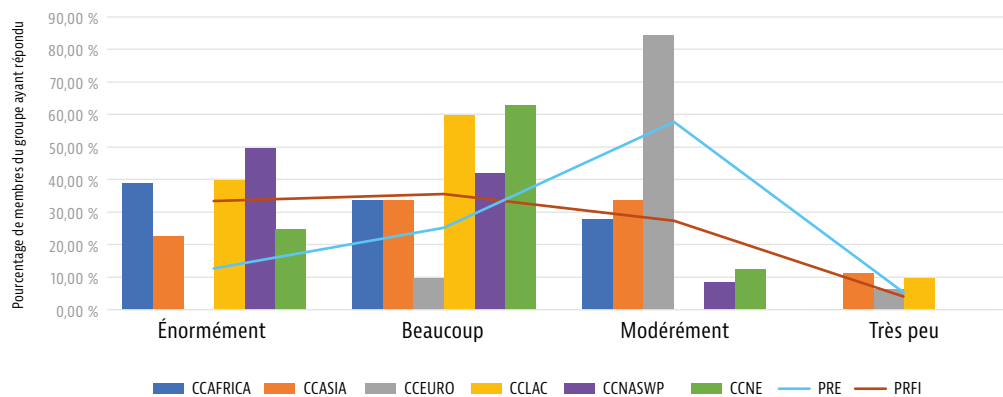
FIGURE 43 Utilisation des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires





Les réponses concernant l'utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires indiquent clairement que les PRFI utilisent plus les textes du Codex comme référence que les PRE (figure 44). Environ 70 pour cent des PRFI ayant répondu ont déclaré se servir grandement ou beaucoup des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de leurs législations, de leurs politiques, de leurs réglementations, de leurs programmes et/ou de leurs pratiques alimentaires. En revanche, plus de 60 pour cent des PRE ayant répondu ont indiqué se servir modérément ou très peu des textes du Codex en tant que référence. Ces résultats sont cohérents avec les preuves empiriques et l'expérience dont dispose le Secrétariat du Codex, selon lesquelles les PRFI possèdent moins de ressources pour élaborer intégralement leurs législations et leurs politiques en matière de sécurité sanitaire des aliments et, par conséquent, s'appuient plus sur les textes du Codex comme référence que les PRE.

FIGURE 44 Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires



### 2.3.2 UTILISATION DES TEXTES DU CODEX POUR SOUTENIR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS

La majorité des membres ayant répondu estiment que les textes du Codex en général soutiennent «entièrement» ou «en grande partie» les systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA) (figure 45). En ce qui concerne l'utilisation des quatre textes visés par l'enquête pour soutenir les SNCA (figures 46-49), les régions Afrique, Asie, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, et Proche-Orient ont donné des réponses très positives. La région Europe a, de façon homogène, répondu «dans une certaine mesure». La région Amérique latine et Caraïbes a soumis des réponses plus variées. Certains membres de cette région ont estimé que les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> ne soutenaient «pas du tout» leurs SNCA.



FIGURE 45 Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments

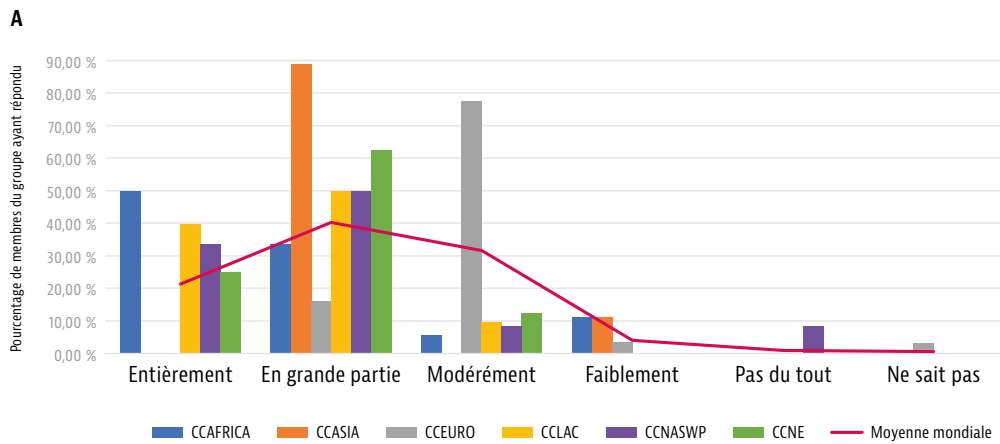


FIGURE 46 Utilisation et effets de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments

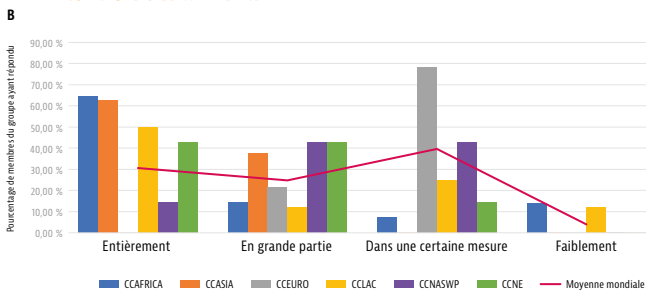


FIGURE 47 Utilisation et effets des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments

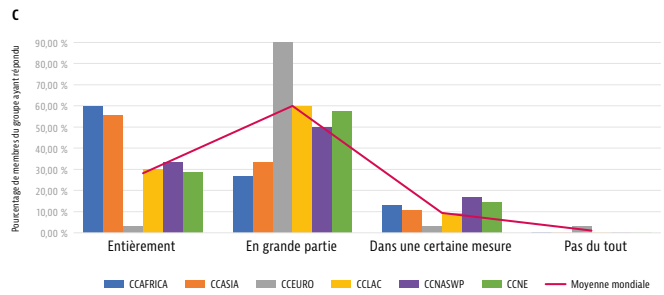


FIGURE 48 Utilisation et effets de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments

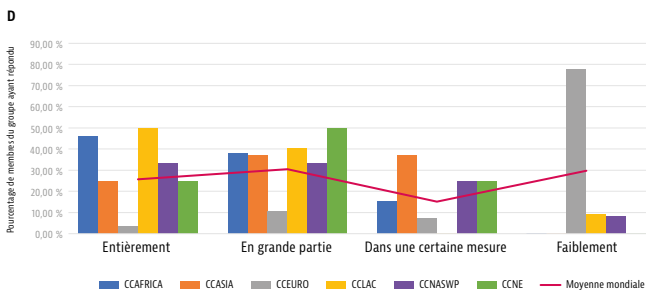
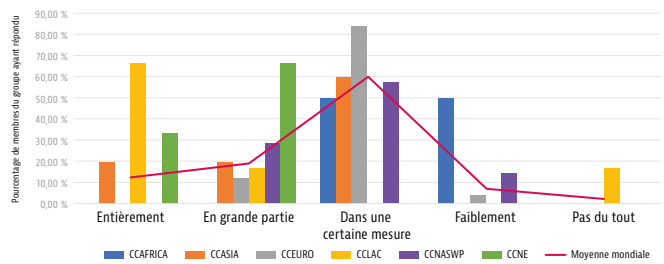


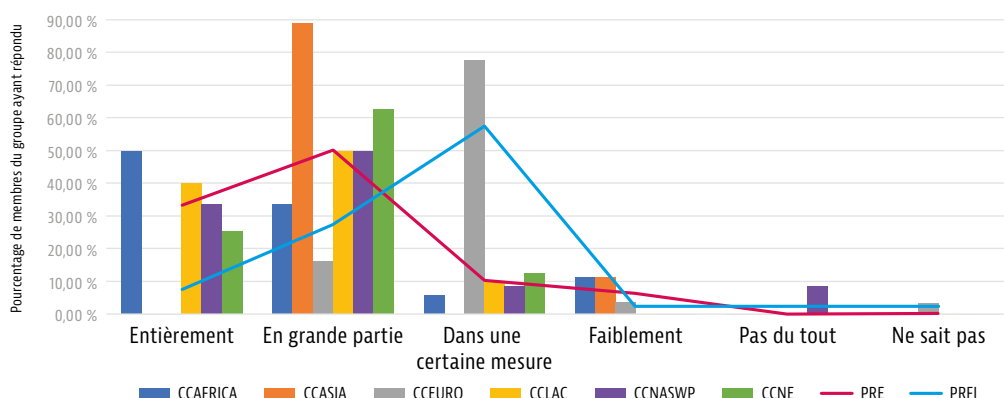
FIGURE 49 Utilisation et effets des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments





Les réponses concernant l'utilisation des textes du Codex pour soutenir les SNCA indiquent clairement que les PRFI se servent plus des textes du Codex comme référence que les PRE (figure 50). Près de 80 pour cent des PRFI ayant répondu ont déclaré utiliser les textes du Codex, entièrement ou en grande partie, pour soutenir les SNCA. En revanche, un peu moins de 60 pour cent des PRE ayant répondu ont indiqué se servir dans une certaine mesure des textes du Codex pour soutenir les SNCA. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les PRE disposent généralement des ressources nécessaires pour élaborer leurs propres SNCA, tandis que les PRFI se reposent davantage sur les textes du Codex pour soutenir leurs SNCA.

FIGURE 50 Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments



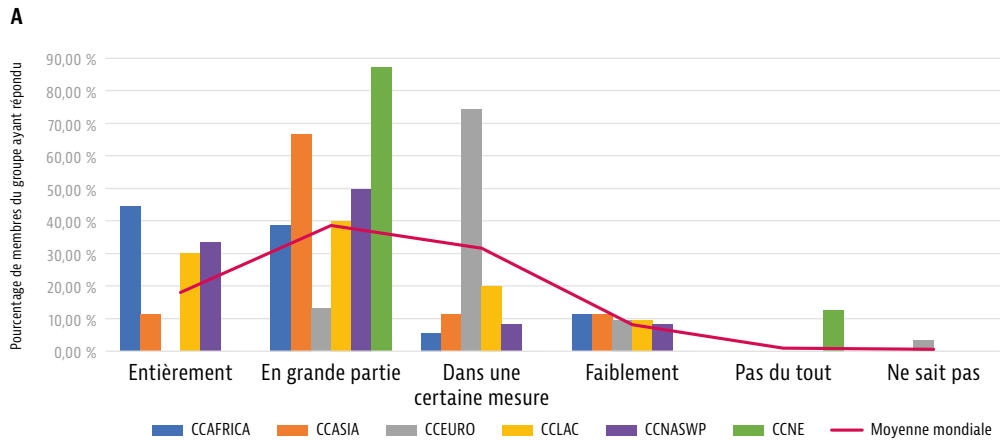
### 2.3.3 UTILISATION DES TEXTES DU CODEX POUR SENSIBILISER LES ACTEURS AUX PROBLÉMATIQUES DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS, ET MULTIPLIER LES INTERVENTIONS ET LES RECOMMANDATIONS FONDÉES SUR DES DONNÉES PROBANTES

À l'exception de la région Europe, les membres ayant répondu à l'enquête ont déclaré que les textes du Codex aidaient «entièrement» ou «en grande partie» à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes (figure 51). On peut observer une variation dans les réponses en fonction du texte visé (figures 52-55). En ce qui concerne les questions portant sur un texte spécifique, globalement, les membres ayant répondu estiment globalement que les *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969)<sup>2</sup> présentent la plus grande utilité et les plus grands effets (figure 53). La plupart des régions ont majoritairement répondu «entièrement» à cette question, à l'exception des régions Proche-Orient et Europe, qui ont surtout répondu «en grande partie» et «dans une certaine mesure», respectivement. Certains membres de la région Proche-Orient ont estimé que les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> n'avaient aucune utilité ou aucun effet pour la sensibilisation des acteurs à ce sujet (figure 55). Les autres réponses peuvent être imputées au manque de connaissance et d'utilisation de ce texte en particulier.

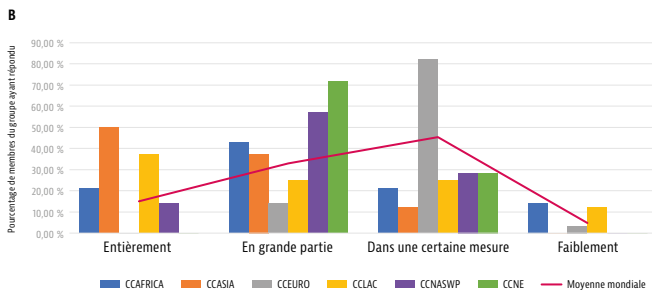
«Manque de sensibilisation des responsables politiques à l'importance des dispositions de la Commission du Codex Alimentarius et du système de sécurité sanitaire des aliments dans le pays.»

Membre de la région Proche-Orient

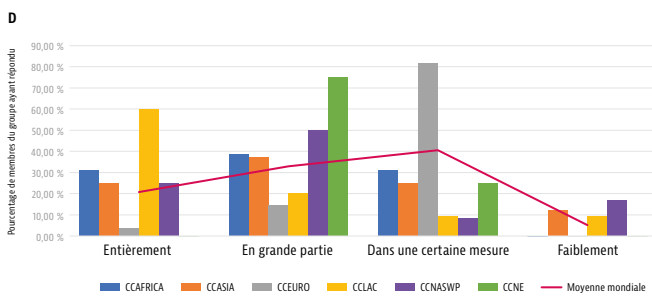
**FIGURE 51** Utilisation et effets des textes du Codex: sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes



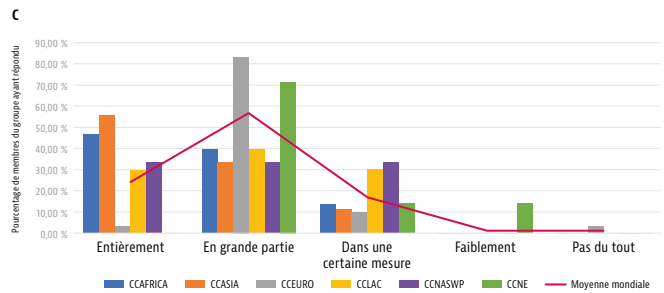
**FIGURE 52** Utilisation et effets de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes



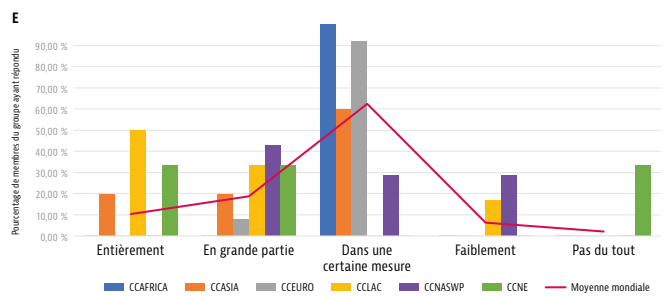
**FIGURE 54** Utilisation et effets de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes



**FIGURE 53** Utilisation et effets des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes



**FIGURE 55** Utilisation et effets des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) pour sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes





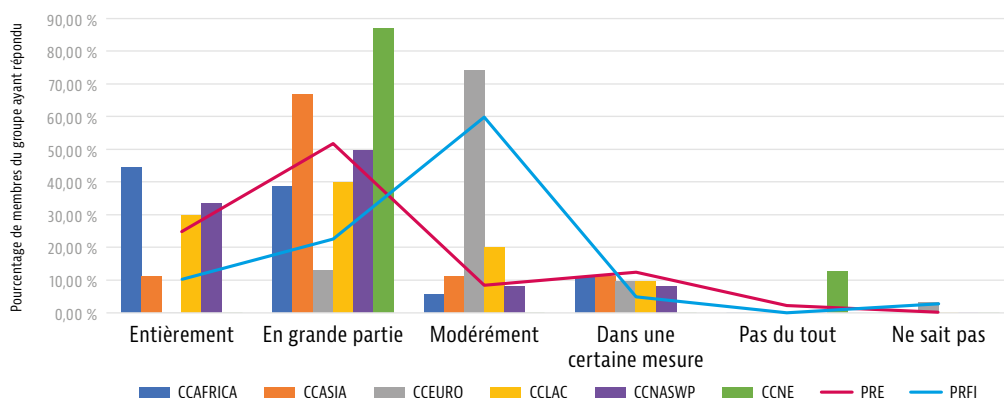


Près de 80 pour cent des PRFI ayant répondu jugent que les textes du Codex aident «en grande partie» ou «entièrement» (figure 56) à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes. Globalement, près de 60 pour cent des PRE ayant répondu considèrent que les textes du Codex sont utiles dans une certaine mesure à cet égard. Ces réponses semblent refléter une nouvelle fois la disparité des ressources financières et de l'expertise technique entre les PRE et les PRFI.

«Nous avons besoin d'une mobilisation nationale pour sensibiliser les acteurs aux textes du Codex et pour les diffuser à l'échelle nationale. Il est essentiel d'éduquer les principaux acteurs au Codex.»

Membre de la région Afrique

FIGURE 56 Utilisation et effets des textes du Codex: soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments



### 2.3.4 UTILISATION DES TEXTES DU CODEX À DES FINS D'INFORMATION ET D'ACTUALISATION DES FORMATIONS ET DES PROGRAMMES LIÉS À LA QUALITÉ ET À LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS AINSI QUE DES OUTILS ASSOCIÉS

Bien qu'elles soient globalement positives, on observe une hétérogénéité des réponses à l'échelle mondiale en ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés (figure 57). L'important bloc des réponses de la région Europe semble influencer la tendance mondiale des réponses, quel que soit le texte visé, en léger contraste avec des tendances plus équilibrées à l'échelle régionale. La tendance mondiale indique que les *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments* (CXG 9-1987)<sup>4</sup> ne sont que dans une certaine mesure ou faiblement utilisés ou efficaces dans ce but (figure 61). Tout comme dans les sections précédentes, ces résultats peuvent être imputés au manque de connaissance et d'utilisation de ce texte du Codex en particulier.

FIGURE 57 Utilisation et effets des textes du Codex: information et actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés

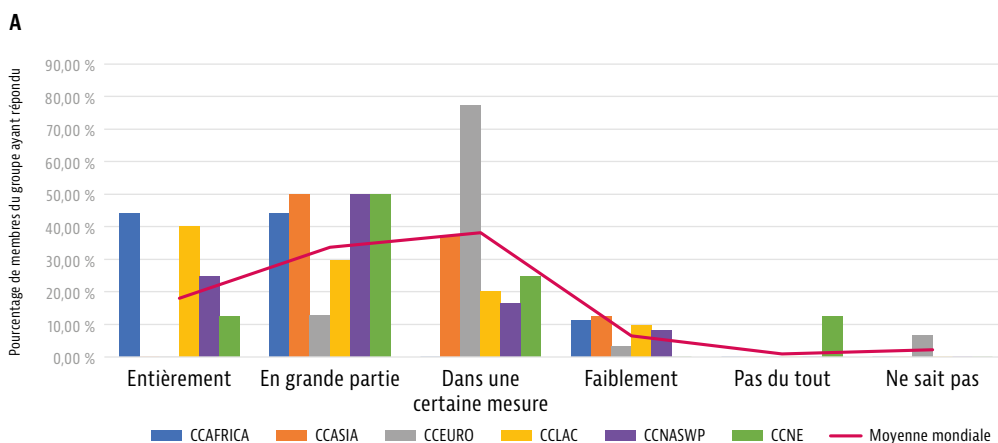


FIGURE 58 Utilisation et effets de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés

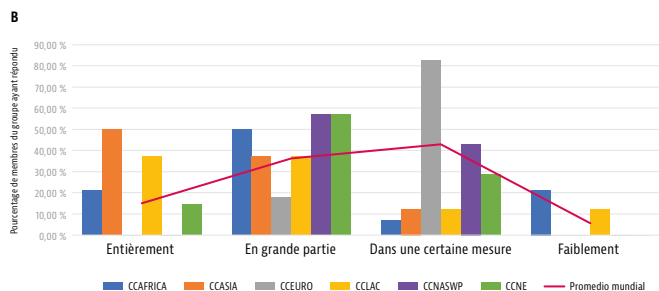


FIGURE 59 Utilisation et effets des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés

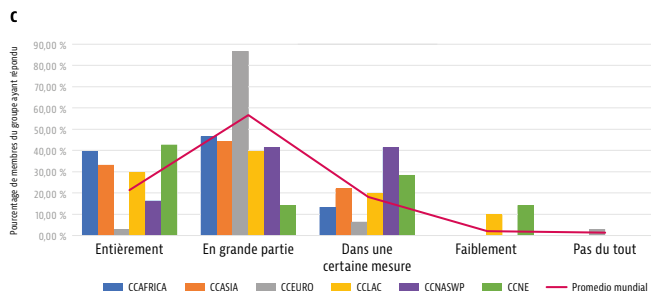


FIGURE 60 Utilisation et effets de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés

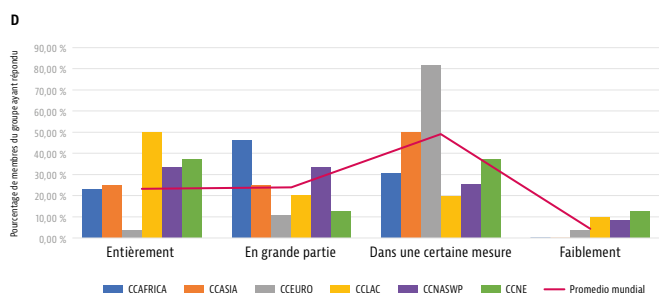
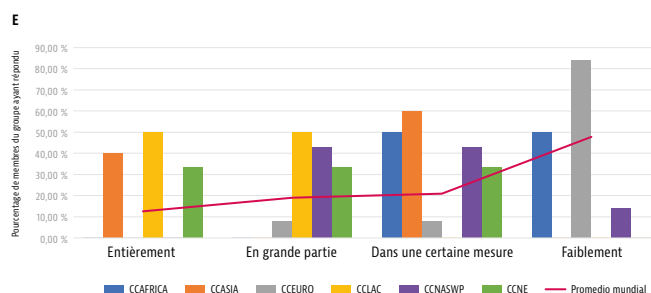


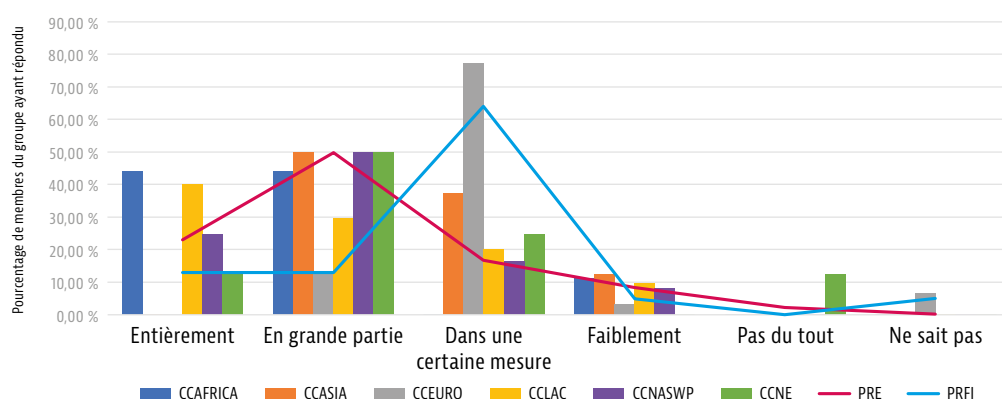
FIGURE 61 Utilisation et effets des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés





Dans les deux groupes de revenu, la plupart des membres ayant répondu ont indiqué que les textes du Codex étaient «entièrement», «en grande partie» ou «dans une certaine mesure» utilisés à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés (figure 62). Plus de 70 pour cent des PRFI ayant répondu estiment que les textes du Codex sont «dans une grande mesure» ou «entièrement» utilisés à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments, tandis que plus de 60 pour cent des PRE ayant répondu n'utilisent les textes du Codex que «dans une certaine mesure». Une fois de plus, ces réponses semblent refléter la disparité des ressources financières et de l'expertise technique entre les PRE et les PRFI.

FIGURE 62 Utilisation et effets des textes du Codex: information et actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés



### 2.3.5 UTILISATION DES TEXTES DU CODEX POUR AMÉLIORER LE COMMERCE DE MARCHANDISES DES ÉTATS MEMBRES (COMMERCE INTÉRIEUR ET COMMERCE D'EXPORTATION)

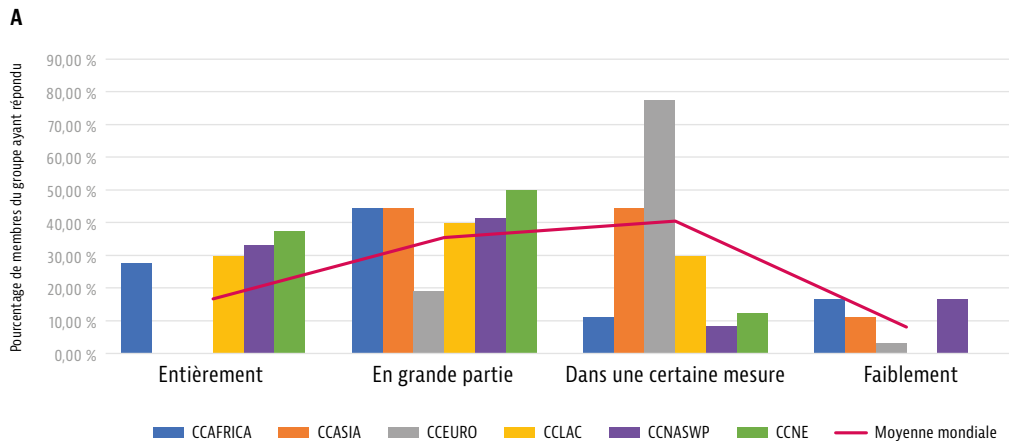
De manière générale, les membres ayant répondu trouvent que les textes du Codex améliorent efficacement le commerce des marchandises des États membres. La majorité d'entre eux affirment même qu'ils améliorent «entièrement», «en grande partie» ou «dans une certaine mesure» le commerce (figure 63). On observe une grande hétérogénéité des tendances mondiales selon les textes visés (figures 64-67).

*«À nos yeux, le Codex joue un rôle important dans la promotion et le renforcement d'une coopération multilatérale, réglementée et efficace, mais aussi dans la facilitation du commerce international.»*

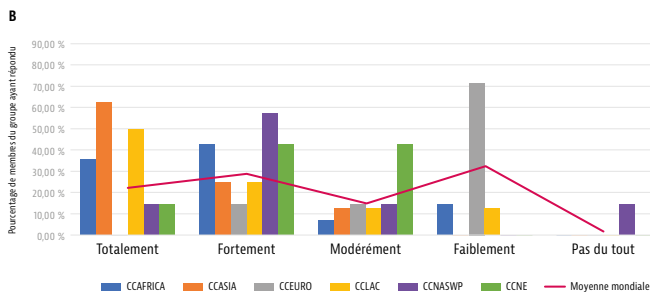
Membre de la région Europe



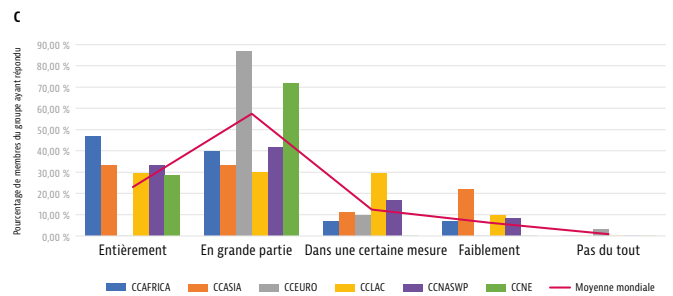
**FIGURE 63** Utilisation et effets des textes du Codex: améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)



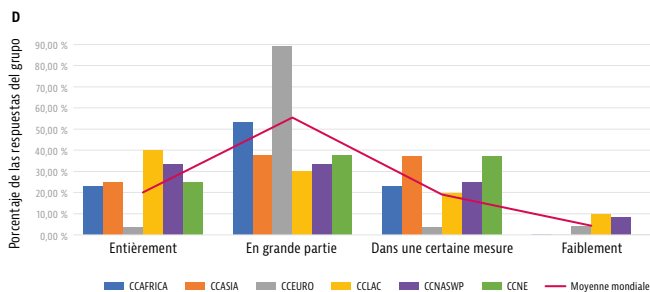
**FIGURE 64** Utilisation et effets de la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)



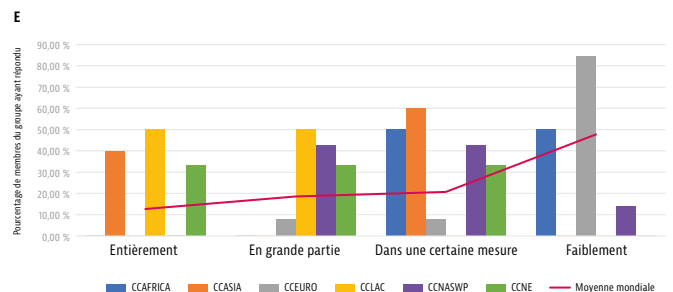
**FIGURE 65** Utilisation et effets des Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)



**FIGURE 66** Utilisation et effets de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)



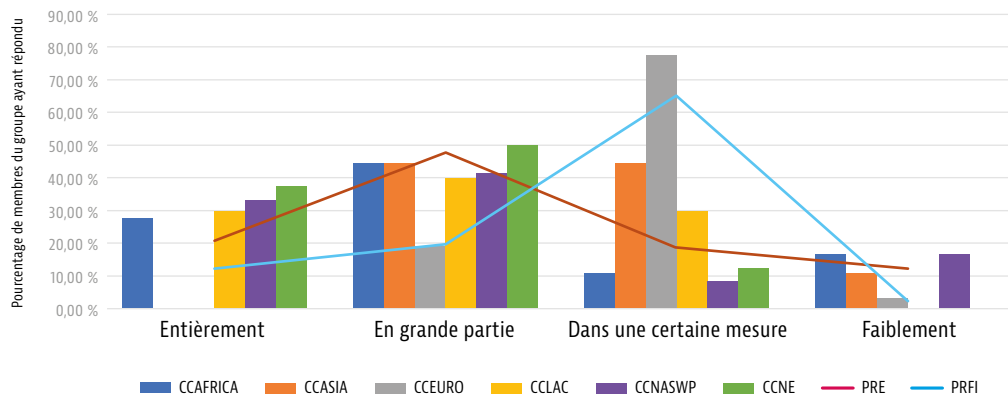
**FIGURE 67** Utilisation et effets des Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)





Les réponses concernant l'utilisation et les effets des textes du Codex sur le commerce intérieur et le commerce d'exportation des membres montrent nettement que l'utilisation des textes du Codex a de plus importantes répercussions sur le commerce de marchandises des PRFI que sur celui des PRE (figure 68). Environ 70 pour cent des PRFI ayant répondu estiment que l'utilisation des textes du Codex améliore «entièrement» ou «en grande partie» le commerce de marchandises des membres. En revanche, plus de 60 pour cent des PRE ayant répondu ont indiqué que l'utilisation des textes du Codex améliorerait «dans une certaine mesure» le commerce de marchandises des membres.

**FIGURE 68** Utilisation et effets des textes du Codex: améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)





## 2.4 OBSTACLES ENTRAVANT L'UTILISATION DES TEXTES DU CODEX

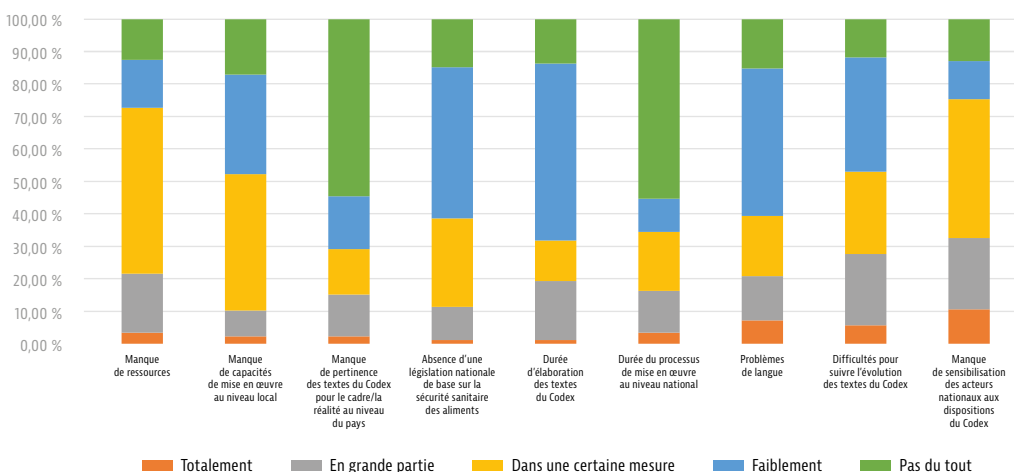
Il est important de reconnaître que chaque membre fonctionne dans un environnement spécifique, avec des défis et des possibilités qui lui sont propres et affectent la bonne mise en œuvre et l'utilisation ultérieure des textes du Codex. L'enquête cherchait à évaluer (Totalement, En grande partie, Dans une certaine mesure, Faiblement, Pas du tout) neuf obstacles préétablis et susceptibles d'entraver l'utilisation des textes du Codex dans chaque pays. Vous trouverez ci-après une synthèse des obstacles identifiés à l'échelle mondiale, à l'échelle régionale et par niveau de revenu.

### 2.4.1 PERSPECTIVE MONDIALE

À l'échelle mondiale, on observe une répartition assez homogène des réponses, et très peu de réponses indiquant qu'un quelconque obstacle entrave «totalement» l'utilisation des textes du Codex. Parmi les réponses concernant les obstacles mondiaux (figure 69), le manque de sensibilisation aux dispositions du Codex par les acteurs nationaux, les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex, les problèmes de langue, le manque de ressources et la durée d'élaboration des textes du Codex constituent les cinq principaux obstacles. Ces obstacles sont ceux qui ont recueilli le moins de «faiblement» et «pas du tout», et le plus grand nombre de «totalement» et «en grande partie».

Dans une moindre mesure, le manque de capacités de mise en œuvre au niveau local et l'absence de législation nationale sur la sécurité sanitaire des aliments représentent des obstacles modérés, avec un petit nombre de «pas du tout». Le manque de pertinence des textes du Codex et la durée des processus de mise en œuvre au niveau national semblent les obstacles entravant le moins l'utilisation des textes du Codex, puisqu'ils présentent la plus grande proportion de «pas du tout» (plus de 50 pour cent des réponses à l'échelle mondiale).

FIGURE 69 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Monde



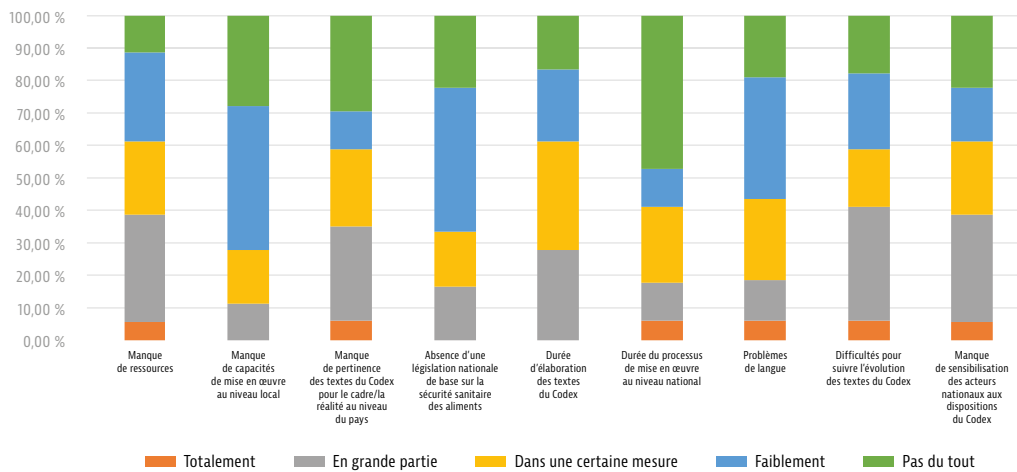


## 2.4.2 PERSPECTIVE RÉGIONALE

### AFRIQUE

Les réponses des membres de la région Afrique indiquent que l'utilisation des textes du Codex est «en grande partie» ou «totalement» entravée par la difficulté de suivre l'évolution des textes du Codex (41 pour cent), le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (39 pour cent), le manque de ressources (39 pour cent) et la durée d'élaboration des textes du Codex (28 pour cent) (figure 70). Contrairement à ce qui apparaît dans les réponses fournies à l'échelle mondiale, les membres de la région Afrique estiment que le manque de pertinence des textes du Codex pour le cadre/la réalité au niveau du pays (35 pour cent) entrave «en grande partie» ou «totalement» l'utilisation des textes du Codex.

FIGURE 70 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (CCA) (CCA)

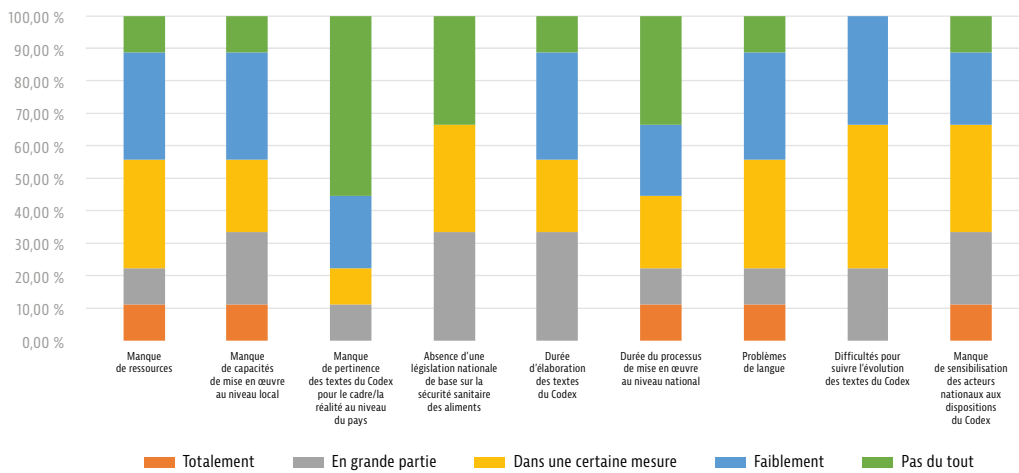




**ASIE**

Les membres de la région Asie ayant répondu (figure 71) considèrent l'absence de législation nationale de base sur la sécurité sanitaire des aliments comme un obstacle de taille à l'utilisation des textes du Codex (33 pour cent estiment qu'elle en entrave l'utilisation «en grande partie» ou de «totalement»), alors que cette dernière n'est pas perçue comme une entrave importante à l'échelle mondiale. À l'instar des tendances mondiales, le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (33 pour cent ont répondu «en grande partie» ou «totalement») est aussi identifié comme un obstacle important.

**FIGURE 71** Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA)



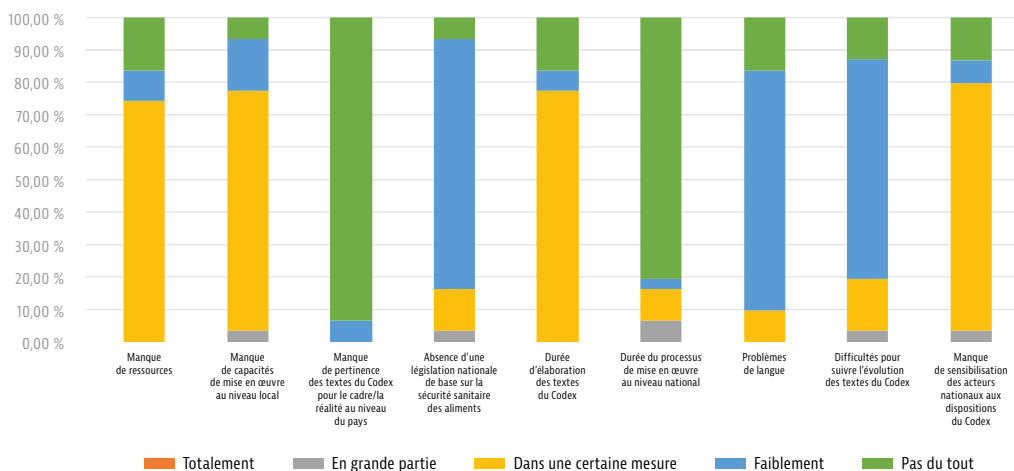




## EUROPE

Les réponses de la région Europe indiquent, en grande proportion, que ces obstacles affectent «dans une certaine mesure» ou «faiblement» l'utilisation des textes du Codex. Les membres ayant répondu sont nombreux à indiquer que le manque de pertinence des textes du Codex pour le cadre/la réalité au niveau du pays (les réponses «faiblement» et «pas du tout» totalisant 100 pour cent), l'absence d'une législation nationale de base sur la sécurité sanitaire des aliments (84 pour cent), la durée du processus de mise en œuvre au niveau national (84 pour cent), les problèmes de langue (90 pour cent), les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (81 pour cent) n'entravent pas du tout, ou faiblement, l'utilisation des textes du Codex au sein de la région. Étant donné que la majorité des réponses de la région Europe émanent de membres de l'Union européenne, ces résultats peuvent être imputés en partie, au moins en ce qui concerne les difficultés linguistiques, aux quelques pays russophones ayant répondu à l'enquête, car les preuves empiriques montrent que la langue constitue un obstacle important pour plusieurs pays européens.

FIGURE 72 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe (CCEURO)

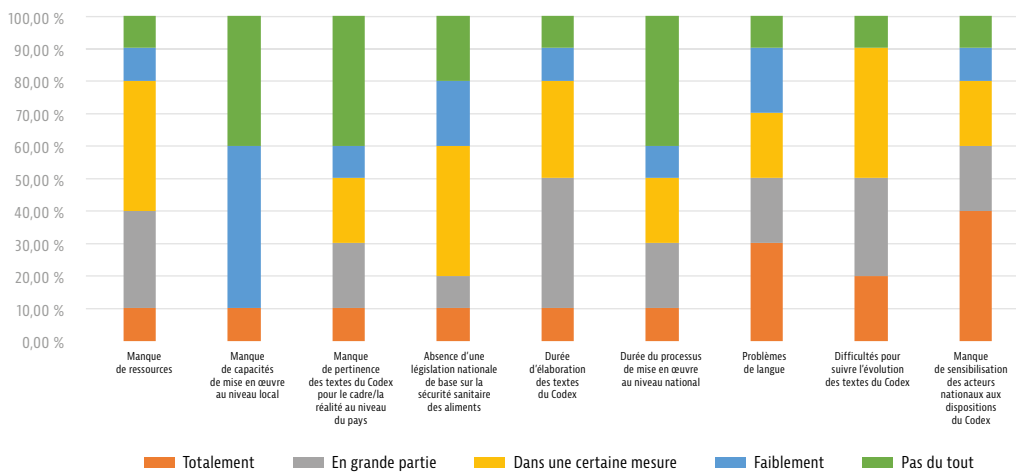




### AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les réponses de la région Amérique latine et Caraïbes identifiant les obstacles à l'utilisation des textes du Codex rejoignent les tendances mondiales. De nombreux membres ayant répondu ont déclaré que leur utilisation était «en grande partie» ou «totalement» entravée par le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (60 pour cent), la durée d'élaboration des textes du Codex (50 pour cent), les problèmes de langue (50 pour cent), les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (50 pour cent) et le manque de ressources (40 pour cent) (figure 73). Les membres ayant répondu semblent plus fortement affectés (compte tenu du plus grand nombre de réponses «totalement» et «en grande partie») par les obstacles identifiés, avec un plus grand consensus, que ne l'indiquent les réponses à l'échelle mondiale.

FIGURE 73 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité régional de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC)

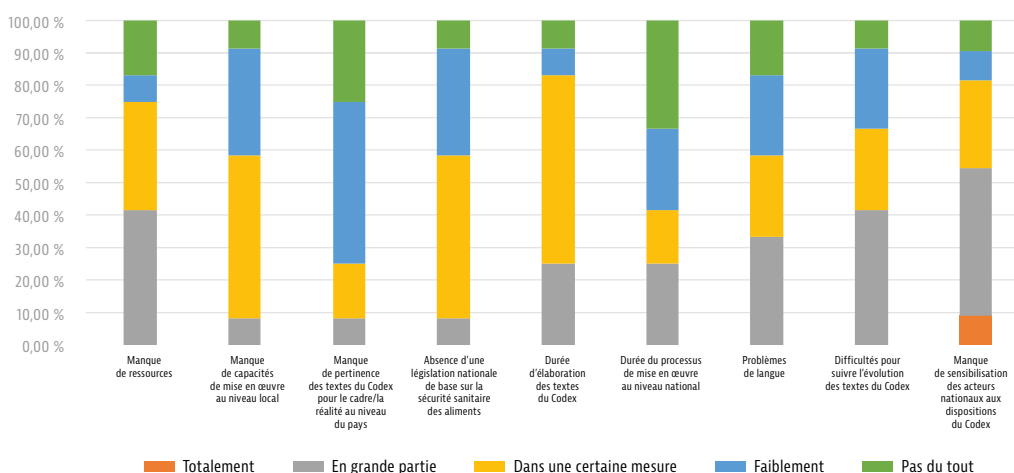




### AMÉRIQUE DU NORD ET PACIFIQUE SUD-OUEST

Les réponses de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest identifiant les obstacles à l'utilisation des textes du Codex rejoignent les tendances mondiales. De nombreux membres ont répondu que leur utilisation était «en grande partie» ou «totalement» entravée par le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (55 pour cent), le manque de ressources (42 pour cent) et les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (42 pour cent) (figure 74). Tout comme les membres de la région Amérique latine et Caraïbes ayant répondu, les membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest semblent plus fortement affectés par les obstacles identifiés, avec un plus grand consensus, que ne l'indiquent les réponses à l'échelle mondiale.

FIGURE 74 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP)

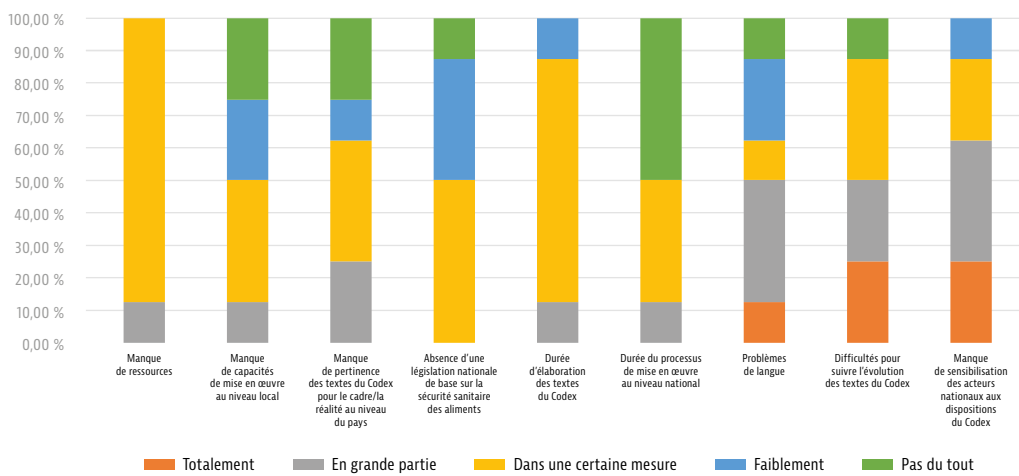




### PROCHE-ORIENT

Les membres de la région Proche-Orient ont répondu que le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (63 pour cent), les problèmes de langue (50 pour cent) et les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (50 pour cent) entravaient «en grande partie» ou «totalement» l'utilisation des textes du Codex (figure 75). Tout comme les membres de la région Amérique latine et Caraïbes et les membres de la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, les membres de la région Proche-Orient semblent plus fortement affectés par les obstacles sélectionnés, avec un plus grand consensus, que ne l'indiquent les réponses à l'échelle mondiale.

FIGURE 75 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNE)



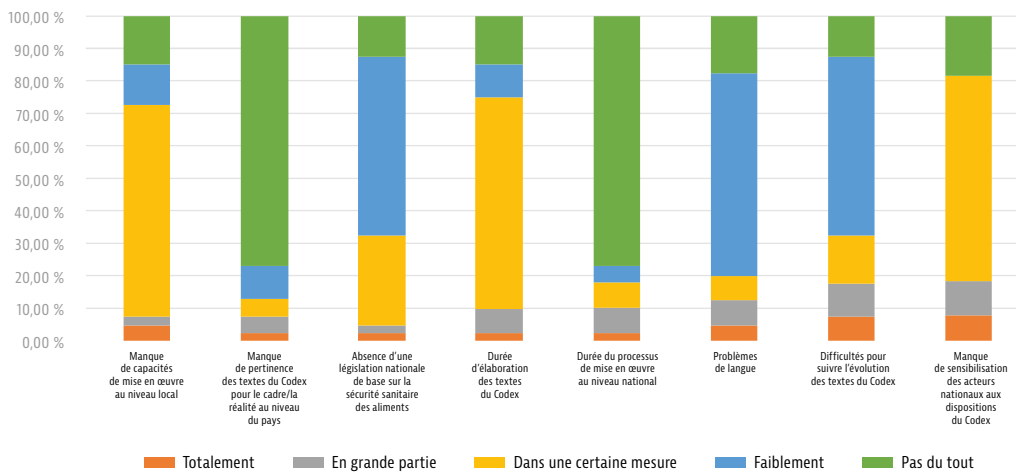


Même si cela n'apparaît pas aussi clairement que dans les tendances mondiales, l'enquête identifie les problèmes de langue comme une entrave à l'utilisation des textes du Codex pour plusieurs régions du Codex. Les membres de la région Amérique latine et Caraïbes ayant répondu, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des régions Proche-Orient, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, et Asie ont confirmé rencontrer des problèmes de langue pouvant entraver l'utilisation et les effets des textes. Par le passé, les pays russophones ont déjà soulevé des problèmes de langue à plusieurs reprises.

### 2.4.3 PERSPECTIVE VENTILÉE PAR REVENU

Les PRE ayant répondu ont indiqué que plusieurs obstacles entravaient «dans une certaine mesure» l'utilisation des textes du Codex (figure 76). L'obstacle le plus important est le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex, d'après 18 pour cent des PRE qui ont répondu que cela entravait «en grande partie» ou «totalement» l'utilisation des textes du Codex. En revanche, plus de 67 pour cent des PRE ayant répondu considèrent que le manque de pertinence des textes du Codex pour le cadre/la réalité au niveau du pays, les problèmes de langue et les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex n'entravent «pas du tout» ou «faiblement» l'utilisation des textes du Codex à l'échelle nationale.

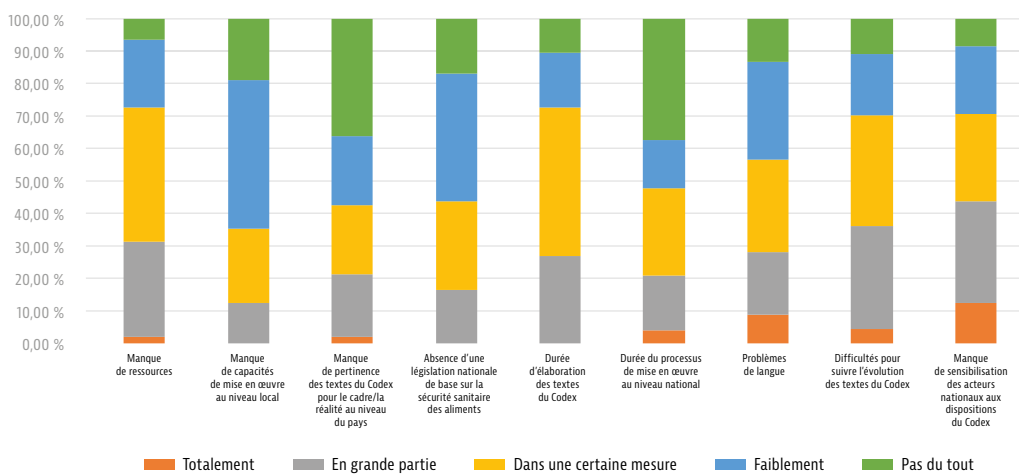
FIGURE 76 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – PRE





Un grand nombre PRFI ayant répondu ont, au contraire, indiqué que le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (44 pour cent), les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (36 pour cent) et le manque de ressources (31 pour cent) entravaient «en grande partie» ou «totalement» l'utilisation des textes du Codex (figure 77). En revanche, la majorité des PRFI ayant répondu ont déclaré que le manque de capacités de mise en œuvre au niveau local (65 pour cent), le manque de pertinence des textes du Codex pour le cadre/la réalité au niveau du pays (57 pour cent), l'absence d'une législation nationale de base sur la sécurité sanitaire des aliments (56 pour cent) et la durée du processus de mise en œuvre au niveau national (52 pour cent) n'entravaient que faiblement l'utilisation des textes du Codex à l'échelle nationale.

FIGURE 77 Obstacles entravant l'utilisation des textes du Codex – PRFI













# 3

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 3.1 CONCLUSIONS

Au vu de l'analyse de l'enquête du Codex 2022 sur l'utilisation et les effets des textes du Codex, il semble évident que les textes du Codex jouent un rôle important pour garantir la qualité et la sécurité sanitaire des aliments. Les résultats montrent qu'une vaste majorité des membres du Codex (ayant répondu à l'enquête) sont satisfaits de la portée, de l'utilité et de l'utilisation des textes du Codex. Aucune différence régionale sensible n'a été identifiée à cet égard.

L'enquête a révélé que les textes du Codex servaient souvent de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et des pratiques alimentaires à l'échelle mondiale (**figure 15A**), ce qui prouve que les textes du Codex jouent un rôle important dans le commerce alimentaire mondial et dans la protection de la santé des consommateurs. De plus, les textes du Codex sont utilisés pour faciliter la communication entre les membres du Codex et les autres parties prenantes, et pour établir une conception commune de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments (**figure 19A** et **figure 23A**).

Bien qu'une grande majorité des réponses n'aient rien d'étonnant et qu'elles soient cohérentes avec l'expérience du Secrétariat et des membres, c'est la première fois que des réponses ont été recueillies de façon systématique et consolidée, apportant ainsi une preuve solide de l'utilisation et des effets des textes du Codex. Les sections suivantes présentent un ensemble de conclusions tirées de cette analyse, ainsi que plusieurs recommandations à l'intention du Secrétariat, de la FAO et de l'OMS, mais aussi des membres.

La majorité des réponses au sein de la région Europe proviennent d'États membres de l'Union européenne. Dans cette enquête, les réponses de la région Europe indiquent une pertinence et une utilisation moindre des textes du Codex visés que dans les autres régions. Toutefois, les observations émises montrent que ces textes ont, par le passé, davantage servi de base à la législation, aux politiques et aux directives.

### 3.1.1 UTILISATION ET EFFETS DES TEXTES DU CODEX

Les textes du Codex apparaissent comme extrêmement ou fortement utiles aux yeux des membres. Des membres du Codex ont déclaré que les textes du Codex revêtaient la plus grande utilité lorsqu'ils permettaient au pays d'acquérir des connaissances et pouvaient servir de référence. Une synthèse des conclusions qui peuvent être tirées des données de l'enquête est présentée dans le tableau ci-après.

TABLE 6 Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex en règle générale

UTILISATION/EFFETS DES TEXTES DU CODEX	PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'UTILISATION ET LES EFFETS DES TEXTES DU CODEX EN RÈGLE GÉNÉRALE
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (PORTÉE)</b>	
Diffusion des textes du Codex auprès des acteurs par les pays	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La méthode de diffusion des textes du Codex suscite un niveau de satisfaction plus faible que celui correspondant au format et à la langue, ce qui se reflète clairement dans les tendances mondiales.</li> </ul>
Niveau de satisfaction à l'égard des caractéristiques des textes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu à l'enquête se déclarent satisfaits du format et de la structure, de la langue et de la diffusion des textes du Codex en général et des textes sélectionnés.</li> <li>◆ Même si cela n'apparaît pas aussi clairement que dans les tendances mondiales, l'enquête indique les problèmes de langue comme une entrave à l'utilisation des textes du Codex pour plusieurs régions du Codex. Les membres de la région Amérique latine et Caraïbes ayant répondu, ainsi que, dans une moindre mesure, ceux des régions Proche-Orient, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, et Asie ont confirmé rencontrer des problèmes de langue pouvant entraver l'utilisation et les effets des textes. Par le passé, les pays russophones ont déjà soulevé des problèmes de langue à plusieurs reprises.</li> </ul>
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (UTILITÉ/PERTINENCE)</b>	
Acquisition de connaissances grâce aux textes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu à l'enquête ont indiqué une acquisition au moins «modérée» de connaissances grâce aux textes du Codex en général et aux textes sélectionnés.</li> </ul>
Reconnaissance de l'autorité, de la crédibilité et de la pertinence des textes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La plupart des membres ayant répondu à l'enquête accordent une autorité et une crédibilité totales ou importantes aux textes du Codex.</li> <li>◆ On observe une plus grande variabilité dans les réponses concernant la pertinence des textes du Codex que dans celles portant sur l'autorité et la crédibilité.</li> </ul>
Niveau de satisfaction à l'égard des textes du Codex	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ À l'échelle mondiale, les membres ayant répondu sont globalement satisfaits des textes du Codex.</li> <li>◆ Plus de 80 pour cent des PRFI et des PRE se disent satisfaits ou très satisfaits des textes du Codex.</li> </ul>
<b>RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (UTILISATION)</b>	
Utilisation des textes du Codex en tant que référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ On observe une certaine hétérogénéité des réponses concernant l'utilisation des textes du Codex comme référence pour les documents techniques et les bonnes pratiques à l'échelle nationale.</li> </ul>
Utilisation et effets des textes du Codex pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu à l'enquête ont déclaré que les textes du Codex soutenaient «entièrement» ou «en grande partie» les systèmes nationaux de contrôle des aliments (SNCA).</li> <li>◆ Les réponses concernant l'utilisation des textes du Codex pour soutenir les SNCA indiquent clairement que les PRFI se servent plus des textes du Codex comme référence que les PRE. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les PRE disposent généralement des ressources nécessaires pour élaborer leurs propres SNCA, tandis que les PRFI se reposent davantage sur les textes du Codex pour soutenir leurs SNCA.</li> </ul>
Utilisation et effets des textes du Codex pour sensibiliser les acteurs nationaux aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu à l'enquête ont indiqué que les textes du Codex aidaient «en grande partie» ou «dans une certaine mesure» à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et les recommandations fondées sur des données probantes. Toutefois, dans les différentes régions et les différents groupes de revenu, cet élément a été identifié comme le principal obstacle à l'utilisation et aux effets des textes du Codex.</li> </ul>



TABLE 6 Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex en règle générale

UTILISATION/EFFETS DES TEXTES DU CODEX	PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'UTILISATION ET LES EFFETS DES TEXTES DU CODEX EN RÈGLE GÉNÉRALE
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE (UTILISATION)	
Utilisation et effets des textes du Codex à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La plupart des membres ayant répondu à l'enquête ont déclaré que les textes du Codex sont «dans une certaine mesure», «en grande partie» ou «totalement» utilisés à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés.</li> <li>◆ Plus de 70pour cent des PRFI ayant répondu estiment que les textes du Codex sont «dans une grande mesure» ou «entièrement» utilisés à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments; tandis que plus de 60pour cent des PRE ayant répondu n'utilisent les textes du Codex que «dans une certaine mesure». Ces réponses semblent refléter une fois de plus la disparité des ressources financières et de l'expertise technique entre les PRE et les PRFI.</li> </ul>
Utilisation et effets des textes du Codex pour améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu à l'enquête considèrent que les textes du Codex améliorent «en grande partie» ou «dans une certaine mesure» le commerce de marchandise des États membres.</li> <li>◆ Environ 70pour cent des PRFI ayant répondu estiment que l'utilisation des textes du Codex améliore «entièrement» ou «en grande partie» le commerce de marchandises des membres. En revanche, plus de 60pour cent des PRE ayant répondu ont indiqué que les textes du Codex amélioreraient «dans une certaine mesure» le commerce de marchandises des membres.</li> </ul>

### 3.1.2 TEXTES DU CODEX SÉLECTIONNÉS

Les membres de toutes les régions affirment bien connaître les textes du Codex sélectionnés et ont été en mesure d'émettre des commentaires sur la portée, l'utilité et l'utilisation de chacun, à l'exception des *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*<sup>4</sup>, que les membres connaissaient moins bien. Les conclusions liées aux textes du Codex sélectionnés sont recensées dans le tableau ci-après.

TABLE 7 Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex visés par l'enquête

TEXTE DU CODEX SÉLECTIONNÉ	PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'UTILISATION ET LES EFFETS DES TEXTES DU CODEX VISÉS PAR L'ENQUÊTE
<i>Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Par rapport aux autres textes individuels du Codex, on observe un niveau de satisfaction générale plus élevé à l'égard du format et de la structure, de la langue et de la méthode de diffusion de cette norme.</li> <li>◆ Dans l'ensemble, les membres ont répondu qu'ils étaient «très satisfaits» du format et de la structure, de la langue et de la diffusion des textes du Codex.</li> <li>◆ Une analyse comparative des textes montre que les réponses des membres sont plus hétérogènes quant à l'adéquation de cette norme vis-à-vis de la satisfaction des besoins prioritaires de leurs pays respectifs en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments.</li> <li>◆ On observe une plus grande acquisition de connaissances grâce à cette norme.</li> </ul>
<i>Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Sur les quatre textes visés par l'enquête, les <i>Principes généraux d'hygiène alimentaire</i> apparaissent comme le texte ayant le plus servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires.</li> <li>◆ Tandis que les PRE estiment de manière générale avoir acquis «très peu» de connaissances grâce à ce texte, les réponses des PRFI oscillent davantage entre «beaucoup» et «énormément» de connaissances.</li> <li>◆ Une vaste majorité des membres ayant répondu déclarent que ces principes généraux ont contribué à la création de formations, de programmes éducatifs et d'outils nationaux.</li> </ul>

TABLE 7 Principales conclusions sur l'utilisation et les effets des textes du Codex visés par l'enquête

TEXTE DU CODEX SÉLECTIONNÉ	PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR L'UTILISATION ET LES EFFETS DES TEXTES DU CODEX VISÉS PAR L'ENQUÊTE
<i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ La plupart des régions estiment que cette norme répond totalement ou fortement aux besoins.</li> <li>◆ La majorité des réponses indiquent que cette norme a été «grandement» ou «beaucoup» utilisée dans les régions du Codex.</li> <li>◆ Tandis que les PRE estiment de manière générale avoir acquis «très peu» de connaissances grâce à cette norme, les réponses des PRFI oscillent davantage entre «beaucoup» et «énormément» de connaissances.</li> </ul>
<i>Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les membres ayant répondu ont accordé un plus faible niveau d'autorité, de crédibilité et de pertinence à ces principes généraux qu'aux autres normes.</li> <li>◆ Bien que les réponses varient en fonction du texte sélectionné, 50 pour cent des réponses à l'échelle mondiale indiquent que ce texte n'a contribué au soutien des SNCA que «dans une certaine mesure».</li> <li>◆ Les textes du Codex sélectionnés jouent un rôle variable dans l'amélioration du commerce des marchandises des membres. Seuls 50 pour cent des membres ayant répondu à l'échelle mondiale estiment que ces principes ont faiblement amélioré le commerce des marchandises.</li> </ul>

### 3.1.3 DIFFÉRENCES ENTRE PRE ET PRFI

L'enquête dévoile également que dans les PRFI, les textes du Codex présentent une utilité et des effets plus importants et servent plus souvent de base à la législation, aux politiques, aux systèmes nationaux de contrôle des aliments, aux programmes universitaires et de formation ou encore à la sensibilisation, que dans les PRE. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer:

1. **Contraintes de ressources:** Les PRFI doivent souvent composer avec des ressources limitées, qu'elles soient financières, techniques ou humaines, pour élaborer et mettre en œuvre des réglementations complètes en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les textes du Codex constituent donc un précieux point de référence pour l'établissement de normes nationales qui leur évitent d'investir massivement dans la recherche et le développement.
2. **Expertise technique:** Les PRFI disposent parfois d'une expertise et d'infrastructures limitées pour réaliser des recherches et des évaluations des risques de grande ampleur en vue d'établir leur réglementation nationale en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le Codex fournit des textes scientifiquement fondés qui peuvent offrir une base solide aux PRFI.
3. **Facilitation du commerce:** L'adhésion à des normes internationales aide à garantir la qualité et la sécurité sanitaire des produits alimentaires conformément aux réglementations en matière de commerce international. Cela facilite les négociations commerciales et réduit les obstacles au commerce, ce qui offre aux PRFI un accès simplifié aux marchés internationaux.
4. **Protection des consommateurs:** Les maladies d'origine alimentaire peuvent représenter un risque de santé publique en raison d'un accès limité aux soins et à des infrastructures d'assainissement moins efficaces. En adoptant des normes alimentaires internationales, les PRFI visent à mieux protéger la santé des consommateurs et à réduire au minimum les dangers sanitaires associés aux aliments préjudiciables à la santé. L'alignement des réglementations nationales sur les normes internationales permet de mettre en place des mesures de sécurité sanitaire des aliments afin de protéger la santé de la population.
5. **Renforcement des capacités:** Les textes du Codex, et notamment les directives et les codes d'usages, peuvent être utilisés par les PRFI pour augmenter les capacités des agences de réglementation, des autorités de contrôle des aliments et d'autres acteurs pertinents. Les PRFI peuvent ainsi améliorer leurs systèmes de contrôle des aliments, renforcer leurs dispositifs d'inspection et de surveillance, et optimiser leurs cadres réglementaires généraux.



Les PRE, en revanche, disposent généralement de plus de systèmes de contrôle des aliments, de plus grandes ressources et d'une expertise technique de pointe. Ils sont la plupart du temps capables d'élaborer leur propre réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments en fonction de leur propre situation. Même s'ils se réfèrent à des normes internationales, les PRE montrent plus d'autonomie et de souplesse dans la conception et la mise en œuvre de leurs SNCA.

## 3.2 RECOMMANDATIONS

Au niveau mondial, le manque de sensibilisation aux dispositions du Codex par les acteurs nationaux, les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex, les problèmes de langue, le manque de ressources et la durée d'élaboration des textes du Codex représentent les cinq plus grands obstacles.

Les PRFI ayant répondu ont indiqué que le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex (44 pour cent), les difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex (36 pour cent) et le manque de ressources (31 pour cent) entravaient «en grande partie» ou «totalement» l'utilisation des textes du Codex.

À la lumière des conclusions de l'enquête, les recommandations suivantes sont proposées:

- > Accentuer les efforts pour mieux faire connaître les textes du Codex auprès des acteurs nationaux: Le manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex constitue le principal obstacle à l'utilisation des textes du Codex à l'échelle mondiale selon les PRFI, la région Amérique latine et Caraïbes, la région Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest, et la région Proche-Orient, et le deuxième plus grand obstacle pour la région Afrique. Avec le soutien du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, les membres devraient accentuer leurs efforts pour mieux faire connaître les textes du Codex auprès des acteurs nationaux et encourager leur utilisation. Cela permettrait d'accroître l'utilisation et les effets des textes du Codex à l'échelle nationale. Ce résultat peut être obtenu par la mise en valeur d'occasions de développement des capacités, l'organisation d'activités de communication et l'amélioration de la diffusion des textes du Codex. Ce point est également aligné sur l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex (Accroître les effets en faisant en sorte que les textes du Codex soient reconnus et utilisés). Les Comités FAO/OMS de coordination constituent un espace privilégié à cet égard et devraient refléter ces efforts dans leurs plans de travail régionaux.
- > Accorder la priorité au renforcement des capacités et à la formation: Les membres sont incités à demander à la FAO et à l'OMS de proposer des programmes de formation et de renforcement des capacités pour aider les membres du Codex, et notamment les PRFI, dans la mise en œuvre et l'utilisation des textes du Codex, avec le soutien du Secrétariat du Codex. Cela devrait inclure la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines supplémentaires afin d'aider au développement des structures nationales du Codex par le biais de dispositifs tels que le Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex et le déploiement de programmes de développement des capacités axés sur la mise en œuvre et la mise en application des textes du Codex à l'échelle nationale.
- > Améliorer la diffusion des textes du Codex: Le Secrétariat devrait poursuivre ses efforts pour améliorer la diffusion des textes du Codex, surtout par le biais du projet actuel de numérisation.
- > Poursuivre la communication et la collaboration: Le Secrétariat du Codex devrait continuer à faciliter la communication et la collaboration entre les membres du Codex et les autres parties prenantes afin que les textes du Codex soient utilisés de manière efficace. Ces initiatives peuvent inclure la publication de reportages, de vidéos, d'enseignements et d'études de cas permettant aux membres du Codex de partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques. L'OMS, la FAO et le Secrétariat du Codex devraient continuer à accorder la priorité aux initiatives de sensibilisation autour du Codex et de ses textes auprès des acteurs pertinents à l'échelle nationale et régionale.



- > Accroître les ressources: Les membres devraient accroître les ressources qu'ils consacrent à l'échelle nationale ou internationale pour aider la FAO et l'OMS à fournir en temps opportun des avis scientifiques par le biais de comités mixtes d'experts afin de réduire le délai de réponse; et pour aider le Codex à surmonter les obstacles tels que les problèmes linguistiques, le manque de ressources et la durée d'élaboration des textes du Codex.

L'un des objectifs sous-jacents de l'enquête du Codex 2022 était de réaliser une enquête pilote entièrement repensée. Cette enquête constitue la première phase de l'établissement d'un mécanisme de S&E axé sur le regroupement et l'analyse des données. Les recommandations suivantes sont proposées pour la réalisation de futures enquêtes à partir des enseignements tirés de l'enquête du Codex 2022:

- > Validation du cadre de l'enquête: Il apparaît que la taille et la complexité de l'enquête du Codex 2022 répondaient aux attentes des membres et devraient être maintenues. Dans la mesure du possible, les questions devraient être conservées dans les futures enquêtes afin de permettre une analyse comparative et de futures études longitudinales. La possibilité de saisir du texte libre lors de l'enquête a fourni de précieuses informations de contextualisation, et les membres devraient être encouragés à étayer leurs réponses, dans la mesure du possible.
- > Communication efficace avec les parties prenantes: Les efforts de communication déployés autour de l'enquête du Codex 2022 ont largement contribué à l'obtention d'un taux relativement élevé de participation des membres à l'enquête pilote (51 pour cent). Le Secrétariat du Codex devrait veiller à ce que les futures enquêtes textuelles du Codex soient accompagnées de plans de communication similaires comprenant des activités essentielles telles qu'un événement de lancement officiel, des webinaires à l'intention des parties prenantes, des FAQ et des supports de sensibilisation. Au fur et à mesure que les membres se familiariseront avec la méthodologie des enquêtes, on peut s'attendre à une augmentation du taux de participation et à une plus grande précision des réponses, ce qui conduira à de meilleurs résultats d'enquêtes à l'avenir.
- > Mesurer l'impact sur le commerce: Nombre de membres du Codex souhaitent mettre en œuvre les textes du Codex, car ces derniers favorisent les échanges commerciaux à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Le Secrétariat du Codex devrait envisager d'adapter les futures enquêtes afin de mieux cerner l'impact sur le commerce intérieur et extérieur.
- > Renforcer les partenariats de suivi et d'évaluation: Le Secrétariat du Codex devrait rechercher des données de performance complémentaires de celles de l'enquête du Codex en renforçant les partenariats avec d'autres organisations et acteurs internationaux, tels que l'OMS, l'OMSA et la CIPV, afin de tirer parti de ces ressources et de cette expertise pour alimenter le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des textes du Codex.

En conclusion, les résultats de l'enquête démontrent les effets significatifs qu'ont eu et continuent d'avoir les textes du Codex sur la qualité et la sécurité sanitaire des aliments dans le monde. Toutefois, ils soulignent aussi le besoin de poursuivre nos efforts pour assurer le suivi et aborder les difficultés auxquelles les membres du Codex font face lors de la mise en œuvre et de l'utilisation des textes du Codex. Les recommandations proposées ci-avant concernent les résultats de l'enquête et l'optimisation des futures enquêtes sur l'utilisation et les effets des textes du Codex.











# ANNEXE A

## ENQUÊTE 2022 – UTILISATION ET EFFETS DES TEXTES DU CODEX

1. Au nom de quel État membre répondez-vous à cette enquête

2. Veuillez sélectionner votre région

- Afrique
- Asie
- Europe
- Amérique latine et Caraïbes
- Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest
- Proche-Orient
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

3. Quelle(s) langue(s) officielle(s) sont parlée(s) dans votre pays?  
(Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.)

- Arabe
- Chinois
- Anglais
- Français
- Russe
- Espagnol
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_



**4. Dans quelle(s) langue(s) votre pays travaille-t-il avec le Codex? (Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.)**

- Arabe
- Chinois
- Anglais
- Français
- Russe
- Espagnol
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

**5. Pour quel(s) type(s) d'institution(s) votre responsable national pour le Codex travaille-t-il? (Veuillez sélectionner toutes les réponses qui s'appliquent.)**

- Autorité de sécurité sanitaire des aliments
- Ministère de la santé
- Ministère de l'agriculture
- Ministère de l'industrie
- Autres ministères ou institutions gouvernementales (autres que ceux susmentionnés)
- Autre (veuillez préciser) \_\_\_\_\_

**6. Plusieurs textes du Codex ont été sélectionnés pour une analyse plus approfondie. Veuillez sélectionner les textes du Codex que votre pays connaît bien. (Veuillez sélectionner autant de textes que possible.)**

- Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995) (Aller à Q7)
- Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969) (Aller à Q8)
- Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985) (Aller à Q9)
- Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) (Aller à Q10)
- Aucun des textes du Codex sélectionnés (Aller à Q11)

**7a. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995) répond-il aux besoins prioritaires de votre pays en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments?**

5 = Totalemment    4 = Fortement    3 = Modérément    2 = Faiblement    1 = Pas du tout

**7b. Dans quelle mesure votre pays a-t-il acquis des connaissances supplémentaires grâce au texte du Codex intitulé Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)?**

5 = Énormément    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout



**7c. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)* a-t-il servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires de votre pays?**

5 = Grandement    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout

○                    ○                    ○                    ○                    ○

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**7d. Veuillez évaluer le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne les caractéristiques suivantes du texte du Codex intitulé *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)*.**

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Format et structure	○	○	○	○	○
Langue (pertinence et intelligibilité)	○	○	○	○	○
Méthode de diffusion	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur les caractéristiques du texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**7e. Veuillez évaluer la reconnaissance que votre pays accorde au texte du Codex intitulé *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)*.**

	5 = Totale	4 = Importante	3 = Modérée	2 = Faible	1 = Nulle
Autorité	○	○	○	○	○
Crédibilité	○	○	○	○	○
Pertinence	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur la reconnaissance accordée au texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_



- 7f. En ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits destinés à la consommation humaine et animale (CXS 193-1995)* a-t-il été intégré dans les pratiques/procédures de votre pays pour les interventions suivantes?

	5 = Entièrement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faible	1 = Pas du tout
A été utilisé pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A été utilisé à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

- 7g. Quel est le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne le texte du Codex intitulé *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale (CXS 193-1995)*?

5 = Très satisfait	4 = Satisfait	3 = Ni satisfait ni insatisfait	2 = Insatisfait	1 = Très insatisfait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- 8a. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXS 1-1969)* répond-il aux besoins prioritaires de votre pays en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments?

5 = Totalemment	4 = Fortement	3 = Modérément	2 = Faiblement	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

- 8b. Dans quelle mesure votre pays a-t-il acquis des connaissances supplémentaires grâce au texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)*?

5 = Énormément	4 = Beaucoup	3 = Modérément	2 = Très peu	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



**8c. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969) a-t-il servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires de votre pays?**

5 = Grandement    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout  
                                                                               

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**8d. Veuillez évaluer le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne les caractéristiques suivantes du texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).**

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Format et structure	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Langue (pertinence et intelligibilité)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Méthode de diffusion	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur les caractéristiques du texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**8e. Veuillez évaluer la reconnaissance que votre pays accorde au texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire* (CXC 1-1969).**

	5 = Totale	4 = Importante	3 = Modérée	2 = Faible	1 = Nulle
Autorité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Crédibilité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pertinence	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur la reconnaissance accordée au texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_



**8f. En ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)* a-t-il été intégré dans les pratiques/procédures de votre pays pour les interventions suivantes?**

	5 = Entièrement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faible	1 = Pas du tout
A été utilisé pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A été utilisé à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**8g. Quel est le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne le texte du Codex intitulé *Principes généraux d'hygiène alimentaire (CXC 1-1969)*?**

5 = Très satisfait	4 = Satisfait	3 = Ni satisfait ni insatisfait	2 = Insatisfait	1 = Très insatisfait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**9a. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)* répond-il aux besoins prioritaires de votre pays en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments?**

5 = Totalemment	4 = Fortement	3 = Modérément	2 = Faiblement	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**9b. Dans quelle mesure votre pays a-t-il acquis des connaissances supplémentaires grâce au texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)*?**

5 = Énormément	4 = Beaucoup	3 = Modérément	2 = Très peu	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



**9c. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)* a-t-il servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires de votre pays?**

5 = Grandement    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout

○                    ○                    ○                    ○                    ○

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**9d. Veuillez évaluer le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne les caractéristiques suivantes du texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)*.**

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Format et structure	○	○	○	○	○
Langue (pertinence et intelligibilité)	○	○	○	○	○
Méthode de diffusion	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur les caractéristiques du texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**9e. Veuillez évaluer la reconnaissance que votre pays accorde au texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)*.**

	5 = Totale	4 = Importante	3 = Modérée	2 = Faible	1 = Nulle
Autorité	○	○	○	○	○
Crédibilité	○	○	○	○	○
Pertinence	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur la reconnaissance accordée au texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_



**9f. En ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)* a-t-il été intégré dans les pratiques/procédures de votre pays pour les interventions suivantes?**

	5 = Entièrement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faible	1 = Pas du tout
A été utilisé pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A été utilisé à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**9g. Quel est le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne le texte du Codex intitulé *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CXS 1-1985)*?**

5 = Très satisfait	4 = Satisfait	3 = Ni satisfait ni insatisfait	2 = Insatisfait	1 = Très insatisfait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**10a. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)* répond-il aux besoins prioritaires de votre pays en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments?**

5 = Totalemment	4 = Fortement	3 = Modérément	2 = Faiblement	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**10b. Dans quelle mesure votre pays a-t-il acquis des connaissances supplémentaires grâce au texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*?**

5 = Énormément	4 = Beaucoup	3 = Modérément	2 = Très peu	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>





**10c. Dans quelle mesure le texte du Codex intitulé Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987) a-t-il servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires de votre pays?**

5 = Grandement    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout

○                    ○                    ○                    ○                    ○

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**10d. Veuillez évaluer le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne les caractéristiques suivantes du texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*.**

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Format et structure	○	○	○	○	○
Langue (pertinence et intelligibilité)	○	○	○	○	○
Méthode de diffusion	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur les caractéristiques du texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**10e. Veuillez évaluer la reconnaissance que votre pays accorde au texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*.**

	5 = Totale	4 = Importante	3 = Modérée	2 = Faible	1 = Nulle
Autorité	○	○	○	○	○
Crédibilité	○	○	○	○	○
Pertinence	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur la reconnaissance accordée au texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_



**10f. En ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)* a-t-il été intégré dans les pratiques/procédures de votre pays pour les interventions suivantes:**

	5 = Entièrement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faible	1 = Pas du tout
A été utilisé pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A été utilisé à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**10g. Quel est le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne le texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)*?**

5 = Très satisfait	4 = Satisfait	3 = Ni satisfait ni insatisfait	2 = Insatisfait	1 = Très insatisfait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**11. Dans quelle mesure les textes du Codex répondent-ils aux besoins prioritaires de votre pays en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments?**

5 = Totalemment	4 = Fortement	3 = Modérément	2 = Faiblement	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**12. En règle générale, dans quelle mesure votre pays a-t-il acquis des connaissances supplémentaires grâce aux textes du Codex?**

5 = Énormément	4 = Beaucoup	3 = Modérément	2 = Très peu	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



**13. Dans quelle mesure les textes du Codex ont-ils servi de référence dans le cadre de la législation, des politiques, des réglementations, des programmes et/ou des pratiques alimentaires nouvellement élaborés dans votre pays?**

5 = Grandement    4 = Beaucoup    3 = Modérément    2 = Très peu    1 = Pas du tout

○                    ○                    ○                    ○                    ○

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**14. Veuillez évaluer le niveau de satisfaction de votre pays en ce qui concerne les caractéristiques suivantes des textes du Codex.**

	Très satisfait	Satisfait	Ni satisfait ni insatisfait	Insatisfait	Très insatisfait
Format et structure	○	○	○	○	○
Langue (pertinence et intelligibilité)	○	○	○	○	○
Méthode de diffusion	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur les caractéristiques du texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**15. Veuillez évaluer la reconnaissance que votre pays accorde aux textes du Codex.**

	5 = Totale	4 = Importante	3 = Modérée	2 = Faible	1 = Nulle
Autorité	○	○	○	○	○
Crédibilité	○	○	○	○	○
Pertinence	○	○	○	○	○

Si vous souhaitez formuler des observations complémentaires sur la reconnaissance accordée au texte du Codex, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_



**16. En ce qui concerne l'utilisation et les effets des textes du Codex, dans quelle mesure le texte du Codex intitulé *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CXG 9-1987)* a-t-il été intégré dans les pratiques/procédures de votre pays pour les interventions suivantes:**

	5 = Entièrement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faible	1 = Pas du tout	No sabe
A été utilisé pour soutenir les systèmes nationaux de contrôle des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à sensibiliser les acteurs aux problématiques de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, et à multiplier les interventions et recommandations fondées sur des données probantes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A été utilisé à des fins d'information et d'actualisation des formations et des programmes liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments ainsi que des outils associés	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
A aidé à améliorer le commerce de marchandises des États membres (commerce intérieur et commerce d'exportation)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**17. Dans quelle mesure les textes du Codex sont-ils diffusés auprès des acteurs de votre pays?**

5 = Énormément	4 = Beaucoup	3 = Modérément	2 = Très peu	1 = Pas du tout
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>



**18. Dans quelle mesure les obstacles suivants entravent-ils l'utilisation des textes du Codex dans votre pays?**

	5 = Totalement	4 = En grande partie	3 = Dans une certaine mesure	2 = Faiblement	1 = Pas du tout
a. Manque de ressources	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
b. Manque de capacités de mise en œuvre au niveau local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
c. Manque de pertinence des textes du Codex pour le cadre/ la réalité au niveau du pays	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
d. Absence d'une législation nationale de base sur la sécurité sanitaire des aliments	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
e. Durée d'élaboration des textes du Codex	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
f. Manque de capacités de mise en œuvre au niveau local	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
g. Durée du processus de mise en œuvre au niveau national	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
h. Problèmes de langue	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
i. Difficultés pour suivre l'évolution des textes du Codex	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
j. Manque de sensibilisation des acteurs nationaux aux dispositions du Codex	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Si vous souhaitez approfondir ce point, veuillez utiliser l'espace ci-après.

(texte libre) \_\_\_\_\_

**19. En règle générale, quel est le niveau de satisfaction de votre pays vis à vis des textes du Codex?**

5 = Très satisfait	4 = Satisfait	3 = Ni satisfait ni insatisfait	2 = Insatisfait	1 = Très insatisfait
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**20. Avez-vous des suggestions d'amélioration en ce qui concerne la portée, l'utilité ou l'utilisation des textes du Codex dans votre pays?**



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- <sup>1</sup> FAO et OMS. 1995. *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale*. Norme du Codex Alimentarius, CXS 193-1995. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>2</sup> FAO et OMS. 1969. *Principes généraux d'hygiène alimentaire*. Code d'usages du Codex Alimentarius, CXG 1-1969. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>3</sup> FAO et OMS. 1985. *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*. Norme du Codex Alimentarius, CXS 1-1985. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>4</sup> FAO et OMS. 1987. *Principes généraux régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments*. Directive du Codex Alimentarius, CXG 9-1987. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>5</sup> FAO et OMS. 1995. *Norme générale pour les additifs alimentaires*. Norme du Codex Alimentarius, CXS 192-1995. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>6</sup> FAO et OMS. 1985. *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel*. Directive du Codex Alimentarius, CXG 2-1985. Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>7</sup> FAO et OMS. 1999. *Méthodes d'analyse et d'échantillonnage recommandées*. Norme du Codex Alimentarius, CXS 234-1999 Commission du Codex Alimentarius. Rome.
- <sup>8</sup> FAO et OMS. 2017. *Directive sur les critères de performance pour les méthodes d'analyse en vue de la détermination des résidus de pesticides dans les produits destinés à l'alimentation humaine et animale*. Directive du Codex Alimentarius, CXG 90-2017. Commission du Codex Alimentarius. Rome.





**Ministry of Food and  
Drug Safety**  
Republic of Korea

Pour plus d'informations sur les activités de la  
Commission du Codex Alimentarius, veuillez contacter: Secrétariat de la Commission  
du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires  
Courriel: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) Site internet: [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

Viale delle Terme di Caracalla 00153 Rome, Italie

ISBN 978-92-5-138549-4



9 789251 385494

CC8056FR/1/02.24